

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-C) -
Dépôt le 10/07/2024 - 94834 - 1976 B 04406 - 306 591 249 - SPHERE



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



FINEXSI AUDIT
14 Rue de Bassano
75116 Paris
France

Copie certifiée conforme et véritable

SPHERE S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

SPHERE S.A.

3 Rue Scheffer - 75116 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 443000010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et de Cannes.
Société française membre du réseau KPMG constitué de sociétés indépendantes affiliées à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à capital d'administration
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : € 407 100 €
775 728 417 RCB-Nantais

FINEXSI AUDIT SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 14 Rue de Bassano - 75116
SIREN 415 195 104
415 195 104 R.C.S. Paris



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



FINEXSI AUDIT
14 Rue de Bassano
75116 Paris
France

SPHERE S.A.

3 Rue Scheffer - 75116 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société SPHERE S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SPHERE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG E.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts-comptables de Paris sous le n° 1431020101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société Française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais / private company limited by guarantee.

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social
Tour ECHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

FINEXSI AUDIT SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 14 Rue de Bassano - 75116
FINEXSI 115 135 133
415 195 118 RCS Paris

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Ecarts d'acquisition et tests de perte de valeur

Les écarts d'acquisition, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 17 971 milliers d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes 2.6.1.4 « Ecarts d'acquisition et regroupements d'entreprises » et 2.6.5.1 « Ecarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune des activités ou divisions sous le contrôle de la direction du Groupe et nous avons vérifié que les notes 2.6.1.4 et 2.6.5.1 de l'annexe donnent une information appropriée.

Jugements et estimations

La note 2.6.3 « Estimations et jugements » de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

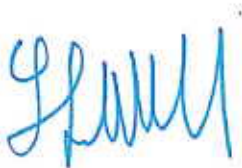
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 24 avril 2024

KPMG SA



Nahid SHEIKHALISHAHI

Associée

Paris, le 24 avril 2024

FINEXSI AUDIT



Olivier COURAU

Associé

2.1 BILAN CONSOLIDÉ

Bilan consolidé (en K€)

ACTIF (en milliers d'euros)	Note	31/12/2022	31/12/2023
Écarts d'acquisition	2.6.5.1	18 327	17 971
Immobilisations incorporelles	2.6.5.2	20 137	17 624
Immobilisations corporelles	2.6.5.3	122 869	125 017
Droits d'utilisation	2.6.5.4	9 167	15 376
Actifs financiers non courants		3 088	2 840
Impôts différés actifs	2.6.5.16	4 234	4 444
Total des actifs non courants		177 822	183 272
Stocks	2.6.5.6	207 918	147 434
Clients et comptes rattachés	2.6.5.7	129 901	108 622
Actifs d'impôts exigibles		1 515	1 491
Autres actifs courants	2.6.5.8	25 970	22 429
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.6.5.10	48 660	61 808
Total des actifs courants		413 964	341 784
TOTAL DE L'ACTIF		591 786	525 056
PASSIF (en milliers d'euros)			
Capital	2.6.5.11	7 510	7 510
Primes		27 459	27 459
Réserves consolidées		116 400	125 711
Écarts de conversion		(552)	(427)
Résultat		12 488	16 286
Capitaux propres - part du groupe		163 305	176 539
Intérêts minoritaires (résultats et réserves)		291	353
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		163 596	176 892
Provisions non courantes	2.6.5.12	6 320	11 086
Passifs non courants portant intérêt	2.6.5.14	108 089	79 017
Dettes locatives non courantes	2.6.5.15	5 043	9 915
Impôts différés passifs	2.6.5.16	11 229	9 561
Autres passifs non courants		0	0
Total des passifs non courants		130 681	109 579
Provisions courantes	2.6.5.12	1 929	0
Passifs courants portant intérêt	2.6.5.14	85 194	67 869
Dettes locatives courantes	2.6.5.15	4 200	5 646
Fournisseurs et comptes rattachés		150 908	111 751
Impôts exigibles courants		1 774	2 202
Autres passifs courants	2.6.5.17	53 504	51 117
Total des passifs courants		297 509	238 585
TOTAL DU PASSIF		591 786	525 056

2.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Compte de résultat consolidé (en K€)

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2022	31/12/2023
Chiffre d'affaires	2.6.6.1	832 474	798 004
Variation de stocks de produits finis et en-cours		17 971	(10 205)
Achats consommés		(572 258)	(488 126)
Charges de personnel	2.6.6.2	(114 961)	(116 077)
Charges externes		(105 926)	(113 137)
Impôts et taxes		(3 349)	(3 076)
Dotations aux amortissements		(28 955)	(30 716)
Dotations aux provisions		(2 798)	(5 993)
Autres produits et charges d'exploitation		575	7 301
Résultat opérationnel courant		22 773	37 975
Autres produits et charges opérationnelles non courants	2.6.6.3	(4 057)	(6 046)
Résultat opérationnel		18 716	31 929
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		21	898
Coût de l'endettement financier brut		(3 242)	(7 406)
Coût de l'endettement financier net		(3 221)	(6 508)
Autres produits et charges financiers	2.6.6.4	297	(80)
Impôts sur les résultats	2.6.6.5	(3 179)	(9 001)
Quote-part de résultat des mises en équivalence		0	0
Résultat net		12 613	16 340
- part du groupe		12 488	16 286
- part des minoritaires		125	54

Copie certifiée conforme et véritable



2.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(En milliers d'euros)

	Notes	31/12/2022	31/12/2023
Résultat net de l'ensemble consolidé		12 613	16 340
Amortissements		28 955	30 716
Provisions		(683)	(1 257)
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie		(233)	(172)
Élimination des plus ou moins-values de cession		(442)	419
Élimination de l'incidence des mises en équivalence		0	0
Variation des impôts différés		0	0
Charges d'impôts (courants et différés)		3 179	9 001
Coût de l'endettement financier net		3 221	6 508
Quote-part dans les résultats de sociétés mises en équivalence		0	0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts		46 610	61 555
Variation du besoin en fonds de roulement (hors impôts versés)	2.6.7	(1 267)	44 711
Impôts versés		(4 266)	(8 538)
Coût de l'endettement financier net versé		(3 062)	(5 995)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ		38 015	91 733
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(27 779)	(24 394)
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		(155)	230
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		978	1 579
Cessions d'immobilisations financières		0	0
Incidence des variations de périmètre		0	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS		(26 956)	(22 585)
Dividendes versés		(2 358)	(1 728)
Augmentation /réduction de capital		0	0
Remboursements et émissions d'emprunts		11 123	(52 736)
Remboursements des obligations locatives		(5 733)	(6 553)
Incidence des crédits sur acquisition de titres		0	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		3 032	(61 017)
Effet des variations des taux de change sur la variation de trésorerie et divers		1 330	(144)
VARIATION DE TRÉSORERIE		15 422	7 987
Trésorerie nette à l'ouverture		7 410	22 831
Trésorerie nette à la fin de la période	2.6.4.10	22 831	30 819

Copie certifiée conforme et véritable

2.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ

Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

(En milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Résultat Groupe	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2021	7 510	27 459	99 053	84	16 802	150 908	147	151 055
Opérations sur capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat	0	0	16 802	0	(16 802)	0	0	0
Dividendes	0	0	(2 328)	0	0	(2 328)	(8)	(2 336)
Résultat net de l'exercice	0	0	0	0	12 488	12 488	125	12 613
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	2 823	(636)	0	2 187	27	2 214
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	2 823	(636)	12 488	14 675	152	14 827
Variation de périmètre et autres	0	0	50	0	0	50	0	50
Capitaux propres au 31/12/2022	7 510	27 459	116 400	(552)	12 488	163 305	291	163 596
Opérations sur capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat	0	0	12 488	0	(12 488)	0	0	0
Dividendes	0	0	(1 727)	0	0	(1 727)	(6)	(1 733)
Résultat net de l'exercice	0	0	0	0	16 286	16 286	54	16 340
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	(1 450)	125	0	(1 325)	14	(1 311)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	(1 450)	125	16 286	14 961	68	15 029
Variation de périmètre et autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaux propres au 31/12/2023	7 510	27 459	125 711	(427)	16 286	176 539	353	176 892

2.5 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

2.5.1 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en K€)

(En milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2023
Résultat net	12 613	16 340
Écarts de conversion ⁽¹⁾	(636)	125
Réévaluation des instruments dérivés de couverture ⁽²⁾	2 381	(1 196)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies et impact de la modification du taux de turnover ⁽³⁾	858	(533)
Impôts	(805)	428
Autres montants	416	(135)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 214	(1 311)
Résultat global	14 827	15 029
dont part du groupe	14 718	14 961
dont part des intérêts minoritaires	109	68

(1) Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des entités consolidées dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro.

(2) Partie efficace des instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie.

(3) Écarts actuariels générés au cours de l'exercice et relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi constitutifs de régimes à prestations définies et impacts de la modification du taux de turnover.



2.6 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Le groupe SPHERE est actif dans la fabrication et la commercialisation d'emballages ménagers alimentaires ou non, de sacs à déchets et de biopolymères. Le groupe occupe une place de premier plan en Europe sur les marchés de la grande distribution, des collectivités locales et des entreprises de services.

SPHERE SA est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé à Paris.

Les états financiers du groupe SPHERE ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 28 mars 2024.

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

2.6.1 Adoption des principes comptables internationaux

2.6.1.1 Principes de préparation des états financiers

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe SPHERE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date, telles qu'approuvées par l'Union européenne.

SPHERE n'entre pas dans le champ d'application des normes IFRS 8 « Secteurs opérationnels » et IAS 33 « Résultat par action » et est donc dispensée de la publication des informations requises par ces deux normes.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 conformément aux IFRS.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB applicables au 31 décembre 2023

	Date d'application « IASB »*	Date d'adoption UE	Date d'application UE*
Norme IFRS 17 - Contrats d'assurance y compris les différents amendements qui s'y rattachent dont l'information comparative à produire lors de la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9	01/01/2023	19/11/2021 et 08/09/2022	01/01/2023
Modifications d'IAS 8 - Définition des estimations comptables	01/01/2023	02/03/2022	01/01/2023
Modifications d'IAS 1 et du Practice Statement 2 - Informations à fournir sur les méthodes comptables	01/01/2023	02/03/2022	01/01/2023
Modifications d'IAS 12 - Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction	01/01/2023	11/08/2022	01/01/2023
Modifications d'IAS 12 - Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2 (publié par l'IASB le 23 mai 2023)	01/01/2023	08/11/2023	01/01/2023

* Exercices ouverts à compter de cette date.

L'application de ces amendements à compter du 1^{er} janvier 2023 est sans effet significatif sur les états financiers du groupe.

Textes IFRS publiés non encore applicables ou applicables par anticipation

	Date d'application « IASB »*	Date d'adoption UE	Date d'application UE*
Modifications d'IAS 1 - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (y compris les derniers amendements publiés le 31 octobre 2022)	01/01/2024	?	01/01/2024
Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 - Accords de financement de fournisseurs (publié par l'IASB le 25 mai 2023)	01/01/2024	?	01/01/2024
Modifications d'IFRS 16 - Passif de location relatif à une cession-bail (publié par l'IASB le 22 septembre 2022)	01/01/2024	20/11/2023	01/01/2024
Modifications d'IAS 21 - Absence d'échangeabilité (publié par l'IASB le 15 août 2023)	01/01/2025	?	01/01/2025 ?

* Exercices ouverts à compter de cette date.

Le groupe n'a pas appliqué ces normes par anticipation.

Règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition (Règles GloBE)

En 2021, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a adopté une réforme des règles fiscales internationales proposant notamment l'instauration d'une imposition minimale de 15 % sur les bénéfices réalisés par les groupes multinationaux répondant à certains critères. Ces « Règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition » ou « Règles GloBE », qui ont vocation à être introduites par les juridictions dans leur droit interne, imposent aux groupes concernés de calculer un bénéfice « GloBE » et les impôts afférents juridiction par juridiction. Lorsque ce calcul aboutit à un taux effectif d'imposition (TEI) inférieur à 15 %, elles obligent les groupes à payer un impôt sur les bénéfices complémentaire dont le niveau doit permettre d'atteindre le TEI minimum cible de 15 %. En décembre 2022, le Conseil de l'Union européenne a adopté la Directive « Pilier 2 », qui vise à transposer les Règles GloBE de manière homogène au sein des États membres ; ceux-ci devant transposer la directive pour une application progressive des mesures à partir du 1^{er} janvier 2024. La France a ainsi transposé dans son droit national les règles de cette directive par la Loi de finances pour 2024. Au cours du premier semestre 2023, l'IASB a publié un amendement à IAS 12 intitulé « Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2 », pour application immédiate, qui est entré en vigueur après son adoption par l'Union

européenne le 8 novembre 2023. Les amendements à la norme IAS 12 proposés prévoient notamment :

- une exemption temporaire à la comptabilisation des impôts différés résultant de la mise en œuvre de la réforme fiscale internationale Pilier 2 ;
- des informations qualitatives et/ou quantitatives à publier dans les notes aux états financiers consolidés permettant, sur la base des informations connues ou pouvant raisonnablement être estimées, de comprendre l'exposition du Groupe à cette réforme ;
- une présentation séparée de l'impôt courant qui résultera de l'application des nouvelles dispositions de la réforme fiscale internationale - Pilier 2 après son entrée en vigueur en 2024.

Durant l'exercice 2023, le Groupe a effectué une revue du périmètre des sociétés et juridictions concernées par cette réforme fiscale et a organisé ses processus internes en vue de se conformer à ces nouvelles obligations applicables au 1^{er} janvier 2024. Le Groupe a également procédé à une analyse d'impact des mesures de sauvegarde afin de déterminer l'impact de la réforme sur les comptes établis postérieurement au 1^{er} janvier 2024. Sur la base des taux d'imposition des juridictions dans lesquelles le Groupe est implanté et des simulations des mesures de sauvegarde, le Groupe ne s'attend pas à ce stade à un impact significatif de l'adoption des Règles GloBE sur sa charge d'impôt et sur l'impôt payé à compter du 1^{er} janvier 2024.

...ain certifiée conforme et véritable



2.6.1.2 Méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Il y a contrôle exclusif lorsque le groupe a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques opérationnelles et financières de façon à en obtenir les avantages.

Les sociétés dans lesquelles le groupe n'exerce par un contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition, ajusté des variations ultérieures de la quote-part du groupe dans l'actif net dans chaque entreprise associée et déduction faite de toute perte de valeur de chacune des participations. La quote-part du groupe dans les pertes enregistrées par une entreprise associée est constatée dans la limite de l'investissement réalisé, sauf si le groupe a une obligation légale ou implicite de soutien envers cette entreprise. Lorsque la situation nette de la filiale est négative, un passif est constaté.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée en note 2.6.8.6.

Date de clôture

Les sociétés sont consolidées sur la base de comptes annuels arrêtés au 31 décembre pour toutes les sociétés du groupe. Lorsque les dates de clôture des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation ne coïncident pas avec la date de clôture du groupe, des arrêtés au 31 décembre sont établis pour les besoins de la consolidation.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés intégrées sont effectués. Les soldes, les transactions, les produits et les charges intragroupes sont éliminés lors de la consolidation.

2.6.1.3 Conversion des opérations et des états financiers des sociétés étrangères

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du groupe SPHERE est l'euro. Les comptes des sociétés étrangères, établis selon leur monnaie fonctionnelle (généralement la monnaie locale), sont convertis en euros selon les principes suivants :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux de change annuel moyen.

Les écarts de conversion qui en résultent sont inscrits dans les capitaux propres.

Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en devises autres que les monnaies de fonctionnement des sociétés sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date où elles sont réalisées.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant de cette conversion sont enregistrées en profit ou perte de change dans le compte de résultat.

2.6.1.4 Écarts d'acquisition et regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la norme IFRS 3. Les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition.

Lorsqu'ils sont générés par l'acquisition de sociétés intégrées globalement, les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique « Écarts d'acquisition » et les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat. En revanche, les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont enregistrés dans la ligne « Titres mis en équivalence » conformément à IAS 28.

Le montant des écarts d'acquisition peut évoluer s'il intervient dans le délai d'affectation d'un an après la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Au-delà de ce délai, les ajustements sont enregistrés en résultat.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un goodwill est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'entité acquise : dans ce cas, seul un goodwill au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition. Après la date d'acquisition, les changements d'estimation de la juste valeur des ajustements de prix sont comptabilisés en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant un risque de perte de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont ventilés par unité génératrice de trésorerie. Une unité génératrice de trésorerie correspond au plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans l'organisation du groupe, elles correspondent généralement à des regroupements de sites de production ou de distribution.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie à laquelle un écart d'acquisition est affecté à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur la base des informations disponibles permettant de réaliser la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts nécessaires pour réaliser la vente, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'un groupe d'actifs, en tenant compte de sa valeur résiduelle.

Pour les tests d'UGT et de goodwill, compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour évaluer

la juste valeur diminuée des coûts de sortie d'un groupe d'actifs, le groupe utilise, sauf indication contraire, la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs.

La méthodologie de calcul de valeur d'utilité appliquée pour les tests de dépréciation correspond à la méthode des flux de trésorerie futurs, s'appuyant sur l'actualisation des flux provenant de plans d'affaires établis sur un horizon adapté, avec prise en compte d'un taux d'impôt sur les sociétés, théorique. La valeur terminale est déterminée sur la base d'un taux de croissance à l'infini.

Si la valeur recouvrable ainsi obtenue est inférieure à la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie, cette dernière est ramenée à sa valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement enregistrée au compte de résultat, en premier lieu sur l'écart d'acquisition, puis sur les autres actifs en proportion de leurs valeurs comptables respectives.

2.6.1.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment :

- des logiciels et progiciels de type ERP (progiciels intégrés), aussi bien achetés en externe que développés en interne. Ils sont amortis dès leur date de mise en service sur une durée qui varie entre 3 et 5 ans ;
- des brevets développés par les sociétés du groupe. Ils sont amortis dès leur mise en service sur une durée qui ne peut excéder leur durée de validité ;
- la juste valeur du portefeuille clients dans le cadre d'acquisitions de sociétés par le groupe.

2.6.1.6 Immobilisations corporelles

Valeur brute

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition réel (coût d'achat et frais accessoires le cas échéant). Leur amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue par l'entreprise.

Lorsque des composants significatifs d'un même actif immobilisé ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes avec une durée d'utilité différente de l'immobilisation à laquelle ils se rapportent.

Amortissement

Les durées d'amortissement sont habituellement les suivantes :

• Constructions	20 ans
• Agencements et installations	10 ans
• Matériel et outillage	7 à 10 ans
• Matériel de transport	3 à 5 ans

2.6.1.7 Contrats de location financement

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, contrats transférant au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, sont comptabilisées à l'actif du bilan. La dette correspondante est comptabilisée dans les passifs financiers.

Les paiements effectués au titre du contrat de location financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement sont amortis conformément aux règles décrites ci-dessus.

2.6.1.8 Contrats de location simples

À compter du 1^{er} janvier 2019, les engagements locatifs du groupe sont comptabilisés en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », ce qui se traduit par :

- Au bilan : par la reconnaissance d'un actif lié au droit d'utilisation de l'actif loué et en contrepartie, d'une dette financière,
- Au compte de résultat : la charge de loyer est remplacée par une charge d'amortissement des droits d'utilisation comptabilisée en dotations aux amortissements d'une part, et par une charge d'intérêts financiers comptabilisée en coût de l'endettement financier net d'autre part,
- Sur le tableau des flux de trésorerie : les charges de loyer qui étaient présentées dans les flux de trésorerie venant de l'exploitation sont remplacées par un remboursement de la dette financière présenté dans les flux de trésorerie liés aux opérations de financement et par la charge d'intérêts financiers présentée dans les flux de trésorerie provenant de l'exploitation équivalant aux remboursements des obligations locatives.

Le groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme, à savoir les contrats ayant une durée inférieure à douze mois et les contrats de location de bien ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 dollars US.

Le droit d'utilisation est comptabilisé pour un montant correspondant à l'endettement initial ajusté des paiements faits avant ou après la date de début de contrat. Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée de location.

La durée de location correspond à la période de location probable.

L'obligation locative est calculée suivant la norme IFRS 16 en appliquant les taux d'actualisation en vigueur à la date de prise du bail.

Les taux d'actualisation appliqués à la date de transition sont basés sur le taux marginal contrat par contrat. Il s'agit d'un taux d'actualisation calculé par devise et maturité (spread de crédit).

Des taux sans risque par maturité en EUR sont documentés afin de couvrir l'ensemble des contrats mis en place. Ils correspondent à la moyenne des taux MID-SWAP.

Au 31 décembre 2023, il n'existe pas d'actif ou passif d'impôt différé au titre de la norme IFRS 16. En effet, l'évolution future des passifs sur contrats de location et des droits d'utilisation sur contrats de location, obéissant chacun à une logique d'amortissement propre (financier et linéaire respectivement) génèrerait de très faibles positions d'impôt différé sur les périodes ultérieures. Ces impôts différés étant quasi nuls, ces actifs ou passif ne seront pas reconnus.

2.6.1.9 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié font partie du coût de cet actif. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

2.6.1.10 Dépréciation des actifs corporels et incorporels à durée d'utilité définie

Pour les actifs corporels et incorporels, le groupe évalue s'il existe un indice de perte de valeur sur ces actifs. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes. Les éléments incluent mais ne se limitent pas à la perte d'un client majeur, un écart significatif entre la performance économique de l'actif, une dégradation de l'environnement économique de l'actif, la croissance significative des taux d'intérêt. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable de l'activité testée.

Une perte de valeur est comptabilisée en résultat dès lors que la valeur nette comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

2.6.1.11 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont composés de prêts et créances à long terme : ils sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

2.6.1.12 Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'achat ou de production et ne comprennent pas de frais financiers. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur nette de réalisation (prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente) est inférieure au coût pour lequel ils sont portés au bilan ainsi qu'en fonction de leur délai de rotation.

2.6.1.13 Clients et comptes rattachés

Les créances sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur enregistrement. La juste valeur correspond à la valeur nominale de la créance, dès lors que la vente a été réalisée à des conditions de délai de paiement normales.

Les créances portées à l'escompte et non échues, qui sont cédées à un établissement financier mais qui font l'objet d'une clause de recours éventuelle en cas de non-paiement à l'échéance, figurent également dans ce poste.

La méthodologie de dépréciation des créances commerciales en vigueur tient compte du niveau de pertes attendues du portefeuille client établi en fonction des statistiques passées dès l'initiation de la créance. Par ailleurs, ce risque est limité en raison de la politique d'assurance client suivie par le groupe.

2.6.1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes bancaires, des fonds en caisse, ainsi que des placements très liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

La trésorerie nette présentée dans le tableau des flux de trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les soldes créditeurs bancaires, à l'exception de ceux autorisés pour couvrir les besoins de trésorerie court terme ou moyen terme de l'exploitation courante. Ces derniers, étant assimilés à du financement, sont exclus de la trésorerie nette.

2.6.1.15 Décomptabilisation d'actifs financiers

Un actif est sorti du bilan en tout ou partie lorsque le groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et que la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés (défaut de paiement, risque de retard...) est transférée à un tiers.

2.6.1.16 Passifs portant intérêt

Les prêts bancaires et les découverts portant intérêts sont comptabilisés au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêts effectif.

2.6.1.17 Instruments dérivés

Le groupe utilise des instruments financiers dérivés notamment pour :

- couvrir des risques liés aux fluctuations des monnaies étrangères sur certains engagements fermes et transactions prévues par le biais de contrats de change à terme ;
- couvrir une partie de ses dettes financières à taux d'intérêt variable en taux d'intérêt fixe par le biais de contrats d'échange de taux.

Le groupe classe ces couvertures en deux catégories :

- les couvertures de juste valeur qui permettent de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes ;
- les couvertures de flux futurs qui permettent de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie (revenus générés par les actifs de l'entreprise par exemple).

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement au coût (juste valeur de la contrepartie reçue) et sont réévalués à leur juste valeur aux dates de clôture ultérieures. Les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture. La partie inefficace est enregistrée en résultat financier ;
- les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts.

2.6.1.18 Provisions

Des provisions sont constituées lorsque le groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qui entraînera de façon probable une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

2.6.1.19 Avantages du personnel

Les régimes mis en place pour couvrir les engagements de retraite et avantages assimilés des salariés du groupe en activité sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges opérationnelles les cotisations assises sur les salaires de l'exercice qui sont versées aux entités gérant ces régimes de retraites et de prévoyance, selon les lois et usages en vigueur dans chaque pays. Le groupe n'ayant aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires ou des prestations futures, aucun passif actuariel n'est comptabilisé au titre de ces régimes.

Les régimes à prestations définies concernent, pour l'essentiel, les indemnités de départ à la retraite des salariés français, constitutives d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les autres avantages à long terme correspondent :

- aux médailles du travail des salariés français ;
- aux jubilés pour les salariés néerlandais et allemands.

Les régimes à prestations définies font l'objet de provisions pour avantages du personnel calculées sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations intègrent :

- des hypothèses de date de départ à la retraite ;
- des hypothèses de mortalité ;
- des probabilités de départ avant la retraite pour les personnels actifs ;
- des estimations d'évolution de salaires jusqu'à l'âge de la retraite ;
- des taux d'actualisation financière.

Les charges correspondantes sont enregistrées au fur et à mesure de l'acquisition des droits en « Charges opérationnelles », à l'exception des écarts actuariels sur avantages du personnel postérieurs à l'emploi, présentés directement en capitaux propres. Suite à l'application de la norme IAS 19R, les changements de régime sont comptabilisés directement en charges opérationnelles. Le groupe calcule le taux de turn-over en ne retenant que les seules démissions.

La prise en compte immédiate des écarts actuariels est enregistrée au passif.

2.6.1.20 Reconnaissance des produits

Les produits de l'activité sont composés de la valeur des biens vendus et services rendus par les sociétés du groupe dans le cadre de leur activité après élimination des transactions intragroupe. Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date à laquelle le transfert de propriété a lieu. De ce fait, le chiffre d'affaires est constaté net des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords de participations publicitaires, de référencement ou concernant des actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs ainsi que des escomptes accordés aux clients pour paiement anticipé.

2.6.1.21 Charges externes

Les charges externes comprennent principalement les coûts d'énergie, les frais de logistique, les honoraires ainsi que tous les autres services achetés à l'extérieur de l'entreprise.

2.6.1.22 Charges de personnel

Les coûts du personnel intérimaire sont intégrés aux charges de personnel.

2.6.1.23 Subventions

Le groupe est susceptible de bénéficier d'aides au financement de ses efforts de recherche et développement, principalement sous forme de crédits d'impôt recherche et par le biais d'avances dont le remboursement peut être conditionné au succès technique et commercial des projets concernés. Les crédits d'impôt recherche et les avances conditionnées éventuellement reprises en résultat sont déduits des charges auxquelles ils se rapportent. Les subventions publiques et privées sont comptabilisées en produits constatés d'avance.

2.6.1.24 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est un agrégat ayant pour objectif la présentation de la performance opérationnelle du groupe. Il correspond à la somme de tous les éléments ne résultant pas des activités de financement, des activités d'impôts ainsi que des autres produits et charges opérationnels non courants.

2.6.1.25 Autres produits et charges opérationnels non courants

Il s'agit des éléments dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise parce qu'ils sont anormaux dans leur montant et leur incidence.

2.6.1.26 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est obtenu en rajoutant au résultat opérationnel courant les autres produits et charges opérationnels non courants.

2.6.1.27 Impôts sur les résultats

La ligne « Impôts sur les résultats » comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres. auquel cas, il est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable en appliquant la méthode selon laquelle les différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé. Les taux d'impôt appliqués sont les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôt différés résultant de ces différences ou de reports déficitaires sont reconnus

dès lors que la récupération est probable dans un horizon raisonnable par les bénéficiaires fiscaux futurs. Les actifs et passifs d'impôt différés font l'objet d'une compensation lorsque ces éléments concernent des impôts sur le résultat prélevé par la

même autorité fiscale, c'est-à-dire au niveau du groupe d'intégration ou de l'entité lorsque celle-ci n'est pas rattachée à un groupe d'intégration fiscale. Conformément à IAS 12, la CVAE est comptabilisée en impôts sur les résultats.

2.6.2 Évolution du périmètre de consolidation

2.6.2.1 Évolution du périmètre de consolidation en 2022

Point E

Fin janvier 2022, SPHERE Distribution cède 4,99 % de sa filiale Point E aux adhérents de cette dernière, centralisée au sein d'un groupement.

2.6.2.2 Évolution du périmètre de consolidation en 2023

Pichon

Courant 2023, la société Pichon, qui n'avait plus d'activité, fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) avec sa maison mère SPHERE SA.

2.6.3 Estimations et jugements

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées selon le référentiel IFRS, implique que le groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et aux comptes de charges et de produits.

Ces estimations et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent sont réalisées en fonction des informations disponibles lors de l'établissement des états financiers.

Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Elles concernent principalement les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et l'évaluation actuarielle des engagements de retraite et assimilés.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Les estimations et hypothèses retenues pour la détermination des valeurs d'utilité des unités génératrices de trésorerie portent sur des périodes de temps pluriannuelles et sont soumises à différentes hypothèses.

Toute modification des estimations et hypothèses retenues pour la détermination des flux futurs de trésorerie pourrait avoir un effet significatif sur les résultats futurs du groupe et sur les montants inscrits à son bilan. Dans ce cadre, les principales hypothèses retenues font l'objet d'analyses de sensibilité (cf. 2.6.5.1).

Engagements de retraite et assimilés

L'évaluation des engagements de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi provisionnés au 31 décembre 2023 repose sur des calculs actuariels. Ces évaluations reposent sur différentes hypothèses.

Toute modification des hypothèses retenues pour les engagements de retraite et assimilés pourrait avoir un effet significatif sur les montants inscrits au bilan (cf. 2.6.5.13).

2.6.4 Faits marquants

SPHERE Group Spain

Au cours du premier semestre 2023, la filiale Sphère Group Spain libère complètement son ancienne usine à Utebo, en déménageant les derniers équipements vers son nouveau site à Pédrola, près de Saragosse.

De même, le site d'Utebo est cédé à la fin du 1^{er} semestre 2023.

Avec l'implantation de l'ensemble de ses entrepôts, bureaux, laboratoires, ateliers de production et de recyclages sur son site unique, la filiale bénéficie d'un outil de production ultra-performant et en tire avantage immédiatement.

Systèmes d'information

Fin avril 2023, la société Sphère Distribution bascule ses systèmes d'information dans l'ERP JD Edwards du groupe. L'échange d'informations est ainsi rendu plus aisé et le périmètre couvert par le standard du groupe augmente significativement.

Par ailleurs, le groupe décide d'adopter un service informatique commun dédié aux fonctions ressources humaines, ce qui facilitera la mise en place de pratiques homogènes dans ce domaine et la satisfaction des nouvelles exigences de reporting CSRD.

RSE

Au cours de l'année 2023, le groupe met au point la nouvelle raison d'être pour fixer un cap clair et motivant pour l'ensemble des collaborateurs.

« Ensemble innovons pour transformer durablement nos métiers et proposer des solutions d'emballages utiles et toujours plus respectueuses de l'environnement ».

Pour rendre très concret les engagements du groupe par rapport aux émissions de gaz à effet de serre, le groupe réalise un bilan carbone, et se dote d'objectifs ambitieux dans la réduction de son empreinte carbone dans la durée.

J&M Plast

Au cours de l'année 2023, la filiale J&M Plast réalise l'agrandissement de son site en Haute-Loire, avec une réception provisoire en fin d'année.

Elle commande également plusieurs lignes d'extrusion et de fabrication de sacs, aussi bien en matière recyclée que biosourcée compostable.

Alfaplas

Au cours du deuxième semestre 2023, après réception de certains nouveaux équipements clefs, la filiale Alfaplas procède à la rationalisation de son outil de production. Ainsi, la société arrête son activité d'extrusion sur son site historique de Hereford pour la concentrer sur le site de Port-Talbot, qui bénéficie de locaux et capacités plus importantes dans ce domaine. Désormais le site de Hereford est dédié uniquement aux activités d'impression.

Suite à la mise en place de cette nouvelle organisation de la production, la filiale Alfaplas bénéficie d'un outil performant et efficace, en cohérence avec son plan de développement ambitieux.

Biotec

Les prix des copolyesters entrant dans la fabrication des résines biocompostables diminuent tout au long de l'année 2023, pour arriver sur des niveaux historiquement inconnus, grâce à l'arrivée de capacités supplémentaires pour leur production, notamment en Asie.

Avec des stocks importants, Biotec se trouve en situation de décalage défavorable et réalise des résultats à contresens du reste du groupe.

La stabilisation des prix des copolyesters en fin d'année met en évidence la position compétitive améliorée désormais des produits compostables. Ainsi le groupe prévoit de meilleures performances de Biotec en 2024, comme déjà constatées au premier trimestre de cette année.

Afin d'accompagner Biotec dans son développement et tirer pleinement profit des opportunités dans le domaine des biocompostables, SPHERE SA, réalise une augmentation de capital de 8,5 M€ en sa faveur au cours du quatrième trimestre 2023.

2.6.5 Commentaires sur les comptes de bilan

2.6.5.1 Écarts d'acquisition

L'évolution des écarts d'acquisition est présentée dans le tableau suivant :

	31/12/2022	31/12/2023
Montant initial	18 303	18 327
Acquisitions	0	0
Impact évaluation définitive (écart acquisition AEF)	0	0
Cessions	0	0
Effet de change	24	6
Dépréciations	0	- 362
MONTANT FINAL	18 327	17 971

En 2023, SPHERE NL a procédé à la liquidation de la société BBM. L'écart d'acquisition qui constituait l'unique actif de cette société a été déprécié.

En 2022, la variation de l'écart d'acquisition est uniquement due aux effets de change.

Au 31 décembre 2023, le montant des écarts d'acquisition se répartit comme suit :

	31/12/2022	31/12/2023
SPHERE Spain	2 209	2 209
Comset	1 447	1 447
SPHERE distribution (ex-AEF)	4 401	4 401
SCPA (ex-BFooding et Regent)	504	504
Flexopack	7 056	7 056
Alfaplas (Sarpak)	1 855	1 855
Autres	855	499
TOTAL	18 327	17 971

Les taux d'actualisation utilisés, tels que requis par IAS 36, sont différenciés par pays et calculés avant impôts. Les taux d'actualisation avant impôts sont compris entre 8,3 % et 13,9 % et le taux de croissance à l'infini est de 2 %.

Les plans d'affaires utilisés sont établis sur une durée de cinq ans.

Les analyses de sensibilité effectuées sur les principaux écarts d'acquisition en faisant évoluer le taux d'actualisation retenu de + 1 point n'entraînerait pas de dépréciation des écarts d'acquisition.

2.6.5.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de logiciels acquis et des prestations nécessaires pour leur adaptation et mise en service, des brevets développés par les sociétés du groupe ainsi que la juste valeur des relations clients évaluée dans le cadre des PPA.

Par ailleurs, le groupe détient des marques, notamment Alfapac (France), Frio (Italie), Vita (Danemark), Propsac (Benelux) et Végéos (France) qui n'ont pas fait l'objet d'une valorisation.

	31/12/2022	31/12/2023
Valeur brute		
À l'ouverture de l'exercice	54 491	54 919
Acquisitions	332	432
Variation de périmètre	0	(23)
Sorties	(102)	(2 643)
Différences de change	(35)	33
Autres	233	0
À la clôture	54 919	52 718
Amortissement et dépréciation		
À l'ouverture de l'exercice	(31 867)	(34 782)
Variation de périmètre	0	23
Amortissements	(3 033)	(2 627)
Sorties	4	2 299
Différences de change	7	(7)
Autres	107	0
À la clôture	(34 782)	(35 094)
Valeur nette à l'ouverture	22 624	20 137
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE	20 137	17 624

Au 31 décembre 2023, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les immobilisations incorporelles.

2.6.5.3 Immobilisations corporelles

31 décembre 2022	Terrains et Constructions	Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute				
À l'ouverture de l'exercice	87 078	302 015	29 613	418 706
Acquisitions	1 167	29 113	2 451	32 731
Acquisition droit d'utilisation IFRS 16	3 257	309	699	4 264
Variation de périmètre	0	0	0	0
Sorties	(1 193)	(11 791)	(1 761)	(14 745)
Différences de change	(189)	(1 398)	(148)	(1 735)
Autres	14 037	(15 011)	189	(786)
À la clôture	101 955	302 964	30 165	435 084
Amortissement et dépréciation				
À l'ouverture de l'exercice	(49 177)	(214 013)	(26 160)	(289 350)
Variation de périmètre	0	0	48	48
Amortissements	(2 033)	(15 253)	(2 483)	(19 769)
Amortissements droit d'utilisation IFRS 16	(4 473)	(581)	(787)	(5 841)
Dépréciations	0	(243)	(206)	(449)
Sorties	1 026	5 534	1 172	7 732
Différences de change	59	1 194	108	1 361
Autres	99	65	12	177
À la clôture	(52 439)	(223 168)	(27 441)	(303 048)
Valeur nette à l'ouverture	37 901	88 002	3 453	129 356
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE	49 516	79 796	2 725	132 036
31 décembre 2023	Terrains et Constructions	Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute				
À l'ouverture de l'exercice	101 955	302 964	30 165	435 084
Acquisitions	250	25 251	2 284	27 785
Acquisition droit d'utilisation IFRS 16	11 301	783	549	12 633
Variation de périmètre	(761)	(44)	(12)	(817)
Sorties	(7 478)	(10 447)	(2 381)	(20 306)
Différences de change	105	316	32	453
Autres	(293)	(838)	(2)	(1 133)
À la clôture	105 080	317 985	30 634	453 699
Amortissement et dépréciation				
À l'ouverture de l'exercice	(52 439)	(223 168)	(27 441)	(303 048)
Variation de périmètre	761	44	12	818
Amortissements	(1 940)	(17 242)	(2 796)	(21 978)
Amortissements droit d'utilisation IFRS 16	(4 888)	(610)	(726)	(6 224)
Dépréciations	0	178	206	385
Sorties	5 633	9 426	1 997	17 056
Différences de change	(35)	(256)	(22)	(314)
Autres	711	(714)	3	(0)
À la clôture	(52 197)	(232 342)	(28 767)	(313 306)
Valeur nette à l'ouverture	49 516	79 796	2 725	132 036
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE	52 882	85 643	1 868	140 393

**Le flux Autres correspond à des reclassements liés aux immobilisations corporelles en cours.*

Au 31 décembre 2023, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les immobilisations corporelles.

2.6.5.4 Droits d'utilisation des biens pris en location

2.6.5.4.1 Contrats de location financement

Dans les immobilisations corporelles, les immobilisations issues de contrats de location financement représentent une valeur nette comptable de 22 476 K€ au 31 décembre 2023 qui se détaille comme suit :

	31/12/2022		31/12/2023	
	Brut	Net	Brut	Net
Terrains et constructions	3 703	2 972	12 612	11 817
Installations techniques, matériels et outillages	9 741	3 118	18 537	10 659
TOTAL	13 444	6 090	31 149	22 476

2.6.5.4.2 Droits d'utilisation

Selon la norme IFRS 16, depuis le 1^{er} janvier 2019 un actif de droit d'utilisation lié aux engagements locatifs est enregistré dans les immobilisations. Le tableau ci-dessous présente le droit d'utilisation par type d'actif au 31 décembre 2023.

Type d'actif	31/12/2022		31/12/2023	
	Brut	Net	Brut	Net
Constructions	21 774	6 669	28 791	13 095
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 624	1 448	3 147	1 609
Autres immobilisations corporelles	2 558	1 050	1 785	672
TOTAL	26 956	9 167	33 723	15 376

2.6.5.5 Titres mis en équivalence

Aucune société n'est consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

2.6.5.6 Stocks

Les stocks s'analysent comme suit :

	31/12/2022			31/12/2023		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et fournitures	94 595	(736)	93 859	72 614	(674)	71 940
Produits finis et marchandises	121 009	(6 950)	114 059	82 110	(6 616)	75 494
TOTAL	215 604	(7 686)	207 918	154 724	(7 290)	147 434

2.6.5.7 Créances clients

Les créances clients s'analysent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2023
Créances clients (y compris effets escomptés non échus)	130 779	109 542
Dépréciation	(878)	(920)
TOTAL	129 901	108 622

La juste valeur des créances clients est équivalente à la valeur comptable, compte tenu de leur échéance inférieure à un an.

La vaste majorité du risque client fait l'objet d'une couverture par le biais de polices d'assurances.

Les créances cédées sans recours dans le cadre du programme pan-européen de cession viennent en déduction de ce poste et principalement en augmentation du poste Trésorerie à concurrence de 60,7 M€ à fin 2022 et 53,4 M€ à fin 2023. Lorsque ces créances font l'objet d'un recours éventuel, tout comme les créances portées à l'escompte et non échues, elles sont conservées dans le poste créances client.

2.6.5.8 Autres actifs courants

	31/12/2022	31/12/2023
Créances fiscales et sociales	12 716	11 003
Autres créances	7 647	8 537
Charges constatées d'avance	5 607	2 889
TOTAL	25 970	22 429

La juste valeur des autres créances est équivalente à la valeur comptable, compte tenu de leur échéance inférieure à un an.



2.6.5.9 Créances nettes – balance âgée

	Total encours	Sous- total non échu	Sous- total échu	0 à 7 jours	>7 jours <1 mois	1-2 mois	2-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	Plus de 12 mois
Créances clients nettes	108 622	86 340	22 283	13 508	4 168	1 692	706	1 013	446	750
Autres créances	18 273	18 273	0	0	0	0	-	-	-	-
TOTAL	126 895	104 613	22 283	13 508	4 168	1 692	706	1 013	446	750

2.6.5.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie à la clôture se décompose comme suit :

	31/12/2022	31/12/2023
Disponibilités et VMP	45 940	60 455
Instruments financiers	2 720	1 353
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT	48 660	61 808

	31/12/2022	31/12/2023
Disponibilités et VMP	45 940	60 455
Total trésorerie brute	45 940	60 455
Soldes créditeurs de banques	(23 108)	(29 636)
TOTAL TRÉSORERIE NETTE	22 832	30 819

2.6.5.11 Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social est composé de 7 510 000 actions d'un nominal de 1 € chacune.

À la clôture, l'ensemble des actions ont le même droit de vote.

	31/12/2022	31/12/2023
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier	7 510 000	7 510 000
Nombre d'actions au 31 décembre	7 510 000	7 510 000

Réserves consolidées - part du groupe

	31/12/2022	31/12/2023
Prime d'émission de SPHERE SA	27 459	27 459
Réserve légale de SPHERE SA	751	751
Report à nouveau de SPHERE SA	62 320	68 655
Réserves consolidées - part du groupe	53 329	56 305
TOTAL	143 859	153 170

Principes de gestion

Le secteur d'activité du groupe ne fait pas l'objet de régulations ou exigences particulières des autorités en matière de base de capital.

Les capitaux propres correspondent au capital social, primes et réserves de SPHERE ainsi qu'au résultat et réserves consolidés.

En 2023, les capitaux propres du groupe ont notamment évolué en fonction du résultat de l'exercice et des autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

2.6.5.12 Provisions

L'évolution des provisions sur l'exercice s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2022		31/12/2023	
	non courant	courant	non courant	courant
Avantages du personnel	5 727	-	6 242	-
Provision pour litiges et autres risques	-	1 929	4 266	-
Autres provisions pour charges	592	-	577	-
TOTAL	6 319	1 929	11 086	-

Les provisions pour litiges et autres risques comprennent notamment une provision au titre de la charge éventuelle liée à des demandes indemnitaires réclamées par un fournisseur d'énergie électrique à l'encontre de certaines sociétés du groupe SPHERE dans le cadre d'une procédure contentieuse.

2.6.5.13 Avantages du personnel

a) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi et à long terme significatifs sont les suivantes :

Âge de départ à la retraite :

Entre 64 et 65 ans suivant la catégorie socio-professionnelle.

Taux d'actualisation financière :

Pour les indemnités de départ à la retraite, les médailles du travail françaises et les jubilés :

Au 31/12/2022 : 3,7 % par an

Au 31/12/2023 : 3,2 % par an

Évolution des salaires :

2,5 à 4,5 % par an.

Les hypothèses actuarielles sont basées sur la table : INSEE F 2018-2020.

b) Évolution des engagements

Les valeurs inscrites au bilan au titre des engagements sur avantages du personnel sont les suivantes :

	Avantages postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme		Total	
	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023
Provision à l'ouverture de l'exercice	6 324	5 483	241	244	6 565	5 727
Changements d'hypothèse de turnover	0	0	0	0	0	0
Coût des services rendus	489	340	3	3	492	343
Coût financier	68	217	0	0	68	217
Prestations versées	(356)	(460)	0	0	(356)	(460)
Effet des liquidations et modifications de régime	0	0	0	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Reprise part engagement des licenciements et ruptures conventionnelles	(183)	(118)	0	0	(183)	(118)
Pertes et gains actuariels	(858)	533	0	0	(858)	533
Écarts de conversion et autres	0	0	0	0	0	0
PROVISION À LA FIN DE L'EXERCICE	5 483	5 996	244	247	5 727	6 243

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent aux indemnités de départ à la retraite des filiales françaises.

Les autres avantages à long terme correspondent aux médailles du travail en France, et jubilés aux Pays-Bas.

Un actif de fonds d'assurance s'élevant à 58 K€ réduit le montant de la provision.

c) Impact d'une variation d'un point sur le taux d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi

	31/12/2023	
	-1 point	-1 point
Valeur actualisée des avantages postérieurs à l'emploi	633	(547)

d) Ajustements d'expérience

Les ajustements d'expérience (pour les sociétés françaises) rapportés à la valeur actuelle de l'obligation liée aux avantages postérieurs à l'emploi sont les suivants pour les trois dernières années :

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Valeur actualisée de l'engagement au 31/12	(6 311)	(5 453)	(5 910)
Écarts d'expérience	(182)	(112)	(87)

2.6.5.14 Passifs courants et non courants portant intérêt

Les passifs portant intérêts se décomposent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2023
Emprunts bancaires à moyen et long terme (MLT)	88 866	59 458
Locations financement	18 794	19 154
Dérivés long terme	2	0
Autres dettes	0	6
Participation des salariés	427	399
Passifs portant intérêts - non courants	108 089	79 017
Dettes financières court terme	23 396	13 962
Part à moins d'un an des emprunts bancaires MLT	36 080	21 119
Part à moins d'un an des locations financement	2 047	2 727
Dérivés court terme	563	425
Soldes créditeurs de banque	23 108	29 636
Passifs portant intérêt - courants	85 194	67 869
TOTAL	193 283	146 886

Les dettes financières à court terme sont composées notamment de billets de trésorerie, de crédits spot, de cessions de factures y compris des effets portés à l'escompte non échus.

a) Risque de change

Avec des filiales majoritairement situées dans les pays de la zone euro et/ou qui produisent et commercialisent pour l'essentiel dans leur propre pays, le groupe SPHERE encourt des risques de change récurrents d'importance modeste. Il y a lieu toutefois de mentionner les trois points suivants :

- le groupe est exportateur net en GBP par rapport à la zone euro ;
- SPHERE Distribution effectue une partie de ses approvisionnements en USD ;
- la filiale Biotec effectue une partie de ses approvisionnements en USD et en CNY.

La politique du groupe consiste à mettre en place une couverture de change, couvrant de façon prospective une période pouvant atteindre 12 mois, mais cette couverture se limite le plus souvent à une durée qui se situe entre 1 et 6 mois. Ainsi, le groupe parvient à comptabiliser la vaste majorité de ses opérations en devises avec des modalités de « couverture efficace » selon les normes IFRS.

Par ailleurs, le groupe peut être amené à effectuer d'autres achats de matières premières, voire des équipements, en dehors de l'Europe, libellés en dollars US. Ces achats font alors l'objet d'une couverture de change.

b) Analyse par devise

Par devise et par échéance, les dettes financières s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2022	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à 5 ans au plus	À plus de 5 ans	31/12/2023	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Zone euro	182 887	76 290	87 254	19 342	139 468	63 002	61 173	15 294
Livres sterling	10 396	8 904	866	626	7 418	4 867	1 768	783
TOTAL	193 283	85 194	88 120	19 968	146 886	67 869	62 940	16 077

c) Risque de taux d'intérêt et de liquidité

Le groupe utilise des opérations de swap de taux d'intérêt exclusivement dans un but d'adossement d'emprunts à taux variable afin de figer un taux fixe. Au 31 décembre 2023, les instruments non dénoués sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie selon IFRS 9.

Par ailleurs, au cours de l'année 2020, afin de réduire encore son risque d'exposition à une hausse éventuelle des taux d'intérêt, le groupe a procédé à l'acquisition de Caps de taux pour un montant total de 44 M€, qui donneront lieu, jusqu'en 2027, à la perception de paiements de façon périodique si l'Euribor 3 mois se situe au-dessus de 0.50 %.

La politique de financement du groupe consiste à privilégier la mise en place de financements dans chaque société sur une base autonome.

Dans ce cadre, le groupe préconise le financement de la majeure partie des investissements par des concours bancaires à moyen ou à long terme. De même, les besoins de financement à court terme font l'objet de la mise en place d'autorisations locales avec une marge de sécurité.

Par ailleurs, les surplus de liquidités peuvent être utilisés temporairement grâce à une convention de trésorerie groupe.

Enfin, il est à noter qu'au titre de ses emprunts à moyen et à long terme, le groupe ne consent aucun covenant financier, encadrant des ratios d'endettement, aux établissements financiers avec lesquels il travaille.

d) Analyse des dettes par taux d'intérêt

Le montant par nature de taux des passifs non courants portant intérêt se décompose comme suit :

	31/12/2022	31/12/2023
Taux variables	28 969	14 814
Taux fixes et taux variables couverts	79 120	64 203
TOTAL	108 089	79 017

e) Analyse des flux de trésorerie futurs des dettes financières

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des flux de trésorerie futurs contractuels non actualisés des passifs portant intérêts à moyen ou à long terme. Ces montants comprennent donc les intérêts à payer, mais ne font pas l'objet d'une actualisation :

	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à 5 ans au plus	À plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires à moyen et long terme (MLT)	21 119	54 268	5 190	80 577
Locations financement	2 727	8 270	10 884	21 881
Participation des salariés	92	399	0	491
TOTAL	23 938	62 937	16 074	102 949

f) Instruments dérivés

Les instruments dérivés existants au 31 décembre 2023 sont :

- des instruments de couverture de taux ;
- des instruments de couverture de change ;
- des instruments de couverture du cours de la matière.

La valorisation de ces instruments a été effectuée à leur juste valeur et se présente comme suit :

	Actif	Passif
Dérivés de change :	1	242
Dérivés de taux d'intérêts :	1 351	171
Dérivés matières premières :	0	12

g) Engagements relatifs aux contrats de location financement

Contrats de location financement (en K€)	31/12/2022	31/12/2023
Engagement au titre des contrats de location financement		
À moins d'un an	2 047	2 727
À plus d'un an mais moins de cinq ans	18 794	8 270
À plus de cinq ans	0	10 884
Total	20 841	21 881
Charges financières futures	(4 441)	(3 753)
VALEURS ACTUALISÉES LIÉES AUX CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT	16 400	18 128

2.6.5.15 Dettes locatives

L'application de la norme IFRS 16 génère une dette locative au 31 décembre 2023 avec l'échéancier suivant :

	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à 5 ans au plus	À plus de 5 ans	Total
Dettes IFRS 16	5 646	9 912	3	15 561
TOTAL	5 646	9 912	3	15 561

2.6.5.16 Impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs s'analysent comme suit :

	31/12/2022			31/12/2023		
	ID actif	ID passif	Solde	ID actif	ID passif	Solde
Ouv.	5 218	13 621	(8 403)	4 234	11 229	(6 995)
Clôt.	4 234	11 229	(6 995)	4 444	9 561	(5 117)
VAR.	(984)	(2 392)	1 408	210	(1 668)	1 878

La variation d'impôts différés nets s'explique de la façon suivante :

(En K€)	31/12/2022	31/12/2023
Impôts différés constatés en résultat	2 192	1 499
Impôts différés imputés directement sur les capitaux propres	(805)	391
Variation de périmètre	0	0
Écarts de conversion	21	(12)
TOTAL	1 408	1 878

L'analyse des différentes sources d'impôts différés est présentée ci-après :

	31/12/2022	31/12/2023
Actifs d'impôts différés sur :		
Engagements de retraites et assimilés	1 215	1 360
Autres provisions non déductibles à la clôture	1 168	1 485
Autres différences temporaires liées aux retraitements de consolidation	1 556	1 471
Pertes fiscales reportables et crédits d'impôt	3 318	3 241
Compensations actifs/passifs	(3 023)	(3 112)
Total actif d'impôt différé	4 234	4 444
Passifs d'impôts différés sur :		
Amortissements accélérés à caractère fiscal	(4 393)	(4 357)
Provisions réglementées	(1 497)	(1 677)
Réévaluation d'actifs	(4 487)	(3 787)
Différences temporaires liées aux retraitements de consolidation	(765)	(41)
Autres différences temporelles	(1 165)	(1 205)
Brevets	(1 945)	(1 607)
Compensations actifs/passifs	3 023	3 112
TOTAL PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	(11 229)	(9 561)

Au 31 décembre 2023, le groupe dispose de pertes fiscales indéfiniment reportables n'ayant pas fait, par prudence, l'objet de comptabilisation d'impôt différé actif.

2.6.5.17 Autres passifs courants

Ils se décomposent de la façon suivante :

	31/12/2022	31/12/2023
Dettes fiscales et sociales	38 096	36 742
Dettes diverses	13 239	12 540
Produits constatés d'avance	2 169	1 835
Autres passifs courants	53 504	51 117

2.6.6 Commentaires sur le compte de résultat

2.6.6.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé se décompose de la façon suivante :

	2022		2023	
	en K€	en %	en K€	en %
France	424 562	51,0 %	413 097	51,8 %
Autres pays	407 912	49,0 %	384 907	48,2 %
TOTAL	832 474	100,0 %	798 004	100,0 %

2.6.6.2 Frais de personnel

Effectif

En 2023, l'effectif moyen du groupe s'élève à 1 621 personnes (1 580 en 2022) et se décompose comme suit :

	31/12/2022	31/12/2023
Cadres	247	260
Non-cadres	1 333	1 361
TOTAL	1 580	1 621

Informations concernant les dirigeants

Le montant des rémunérations allouées aux administrateurs et mandataires sociaux s'élève à 2 605 K€ en 2023 (2 883 K€ en 2022).

Les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi des dirigeants s'élèvent à 483 K€ en 2023.

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les indemnités de départ en retraite.

Aucun engagement au titre de paiements en actions n'a été contracté avec les dirigeants.

2.6.6.3 Autres charges et produits opérationnels non courants

En 2022, la charge nette de 4,1 M€ résulte principalement des frais de déménagement en Espagne et de réclamations de droits de douane, au titre des années 2019 et 2020, faisant suite à l'identification au niveau pan-européen, de déclarations d'origine frauduleuses effectuées par certains exportateurs asiatiques à l'occasion de leurs livraisons au groupe SPHERE.

En 2023, la charge de 6,0 M€ résulte principalement :

- D'une dépréciation exceptionnelle de stocks de produits finis dans la filiale Biotec, suite à un problème de qualité majeur.
- D'une provision au titre de la charge éventuelle liée à des demandes indemnitaires réclamées par un fournisseur d'énergie électrique à l'encontre de certaines sociétés du groupe SPHERE dans le cadre d'une procédure contentieuse.

2.6.6.4 Autres produits et charges financiers

Ce poste n'est pas significatif en 2022 et 2023.

2.6.6.5 Impôts sur les résultats

Charge d'impôt

(En K€)	31/12/2022	31/12/2023
Impôt courant	(5 370,0)	(10 499,0)
Impôt différé	2 191,0	1 498,0
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(3 179,0)	(9 001,0)

Analyse de la charge d'impôt

La différence entre le taux effectif d'imposition de + 35,5 % en 2023 (+ 20,1 % en 2022) et le taux théorique d'imposition en France de 25,83 % (en 2023) s'analyse comme suit :

(En K€)	31/12/2022	31/12/2023
Résultat net	12 613	16 340
(Charge) Produit d'impôt	(3 179)	(9 001)
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
Résultat avant impôt	15 792	25 341
Taux d'impôt théorique	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	(4 079)	(6 546)
Impact des différences de taux d'imposition	294	509
IDA sur déficit fiscal	725	0
Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt	165	233
Taux majorés	(200)	(292)
Différences permanentes entre les résultats comptables et imposables	322	(160)
Déficit fiscal non reconnu	192	(2 362)
CVAE	(616)	(360)
Autres impacts	18	(23)
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	(3 179)	(9 001)

Le groupe bénéficie en France, au Royaume-Uni et en Italie d'une intégration fiscale au niveau du pays.

2.6.7 Analyse des variations du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement courant s'analyse comme suit :

(En K€)	31/12/2022	31/12/2023
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	2 562	(42 278)
Stocks	43 082	(60 170)
Créances clients	(17 880)	(20 943)
Dettes fournisseurs	(22 640)	38 834
Variation du besoin en fonds de roulement Autres	(1 406)	(2 423)
Autres actifs courants	2 960	(3 456)
Autres passifs du besoin en fonds de roulement	(4 366)	1 034
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT COURANT	1 156	(44 701)

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation tient compte de l'impact de cession de créances commerciales sans recours suivant la note 2.6.5.7.

2.6.8 Autres informations

2.6.8.1 Engagements hors bilan

Les engagements donnés et reçus s'élèvent comme suit :

(En K€)	31/12/2022	31/12/2023
Commandes fermes d'acquisition d'immobilisations	3 499	9 950
Contrats d'achat à terme de matières premières et énergie	10 700	31 743
TOTAL ENGAGEMENTS D'ACHATS	14 199	41 693

(En K€)	31/12/2022	31/12/2023
Avals, cautions et garanties données	0	0
Nantissements d'actifs corporels	9 248	11 506
Nantissements d'actifs incorporels	0	0
Nantissements de titres	3 545	2 660
Total des engagements donnés	9 271	14 166
Cautions bancaires	474	500
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	474	500

2.6.8.2 Transactions avec des parties liées

Les sociétés du groupe SPHERE entretiennent entre elles des relations contractuelles liées à l'organisation et au fonctionnement du groupe. Ces opérations sont relatives notamment à la réalisation d'approvisionnements intra-groupe et à la répartition de frais communs. Ces transactions courantes sont réalisées à des conditions normales de marché. Les transactions entre les sociétés du groupe ont été éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans la présente note.

Par ailleurs, les parties liées incluent la direction du groupe définie comme les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler l'activité du groupe. Le détail de ces transactions est communiqué dans la note 2.6.6.2.

2.6.8.3 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le groupe sont résumés ainsi :

(En K€)	Honoraires 2023			Total
	Finexsi Audit	KPMG	Autres	
CAC SPHERE SA	56	77	0	133
CAC Filiales	115	439	142	696
Autres prestations	9	68	13	91
TOTAL	180	584	156	920

2.6.8.4 Actifs destinés à être cédés et passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés

Le groupe ne dispose pas d'actifs répondant aux critères définis dans la norme IFRS 5 relative aux actifs destinés à être cédés.

2.6.8.5 Événements postérieurs à la clôture

SPHERE Consumer Products Asia

Courant mars 2024, le capital de la filiale SPHERE Consumer Products Asia fait l'objet d'une augmentation de capital de 820 K\$ (soit 755 K€).

Cette augmentation lui permet à son tour de participer à concurrence de 49 % à la création d'une joint-venture, dénommé LANKASEAL Limited, en partenariat avec la société sri-lankaise LALAN, qui réalise déjà un flux d'activité significatif avec le groupe SPHERE. La société LANKASEAL commencera ses activités d'extrusion et de transformation au cours de l'année 2024 et apportera notamment un potentiel de développement attractif dans les sacs congélation à fermeture autoscellante, qui nécessitent une intervention manuelle importante pour leur fabrication.

2.6.8.6 Liste des sociétés consolidées

Dénomination	Pays	Siège social	Méthode de consolidation (*)	% détention à la clôture
SPHERE SA	France	Paris 16^e	I.G.	mère
SPHERE France S.A.S.	France	Paris 16 ^e	I.G.	100
PTL S.A.S.	France	Ouville-la-Rivière (76)	I.G.	100
JET'SAC S.A.S.	France	Auchel (62)	I.G.	100
SCHWEITZER S.A.S.	France	Ludres (54)	I.G.	100
J&M PLAST S.A.S.	France	Beauzac (43)	I.G.	100
SPHERE GROUP SPAIN S.L. ⁽¹⁾	Espagne	Utebo (Saragosse)	I.G.	100
SPHERE CONSOLIDATED HOLDINGS UK Ltd	Angleterre	Londres	I.G.	100
ALFAPLAS Ltd ⁽²⁾	Angleterre	Hereford	I.G.	100
SPHERE CONSUMER PRODUCTS Ltd ⁽²⁾	Angleterre	Warrington	I.G.	100
SPHERE CONSUMER PRODUCTS ASIA PTE Ltd	Singapour	Singapour	I.G.	100
SPHERE BELGIUM S.A.	Belgique	Bruxelles	I.G.	100
SPHERE NEDERLAND B.V.	Pays-Bas	Hardenberg	I.G.	100
VITA EMBALLAGE A/S	Danemark	Valby	I.G.	100
SPHERE ITALIA S.p.A.	Italie	Settimo Torinese (Turin)	I.G.	100
COMSET S.r.l. ⁽³⁾	Italie	Settimo Torinese (Turin)	I.G.	100
ICO S.r.l. ⁽³⁾	Italie	Latina	I.G.	100
FLEXOPACK S.r.l. ⁽³⁾	Italie	Villanova d'Albenga	I.G.	100
BIOTEC Holding GmbH	Allemagne	Emmerich	I.G.	100
BIOTEC Forschung und Entwicklung GmbH ⁽⁴⁾	Allemagne	Emmerich	I.G.	100
BIOTEC GmbH & Co. KG ⁽⁴⁾	Allemagne	Emmerich	I.G.	100
SPHERE GERMANY GmbH	Allemagne	Neuss	I.G.	60
SPHERE DISTRIBUTION S.A.S.	France	Le Bignon (44)	I.G.	100
POLE EMBAL S.A.S.	France	Getigne (44)	I.G.	100
POINT E S.A.S.	France	Le Lantreau (44)	I.G.	95
COCOON TRADING SHANGHAI Co Ltd ⁽⁵⁾	Chine	Shanghai	I.G.	100
SPHERE PAPIER S.A.S.	France	Reims (51)	I.G.	100

(*) I.G. : Intégration globale

(1) Filiale de SPHERE France SAS

(2) Filiales de SPHERE Consolidated Holdings UK Ltd

(3) Filiales de SPHERE Italia SpA

(4) Filiales de Biotec Holding GmbH

(5) Filiale de SPHERE Consumer Asia



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



FINEXSI AUDIT
14 Rue de Bassano
75116 Paris
France

Copie certifiée conforme et véritable

SPHERE S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

SPHERE S.A.

3 Rue Scheffer - 75116 PARIS

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts-comptables de Paris sous le n° 443000010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et de Cannes.
Société française membre du réseau KPMG constitué de sociétés indépendantes affiliées à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à capital d'administration
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : € 407 100 €
775 728 417 RCB-Nantais

FINEXSI AUDIT SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 14 Rue de Bassano - 75116
SIREN 415 195 104
415 195 104 R.C.S. Paris



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



FINEXSI AUDIT
14 Rue de Bassano
75116 Paris
France

SPHERE S.A.

3 Rue Scheffer - 75116 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société SPHERE S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SPHERE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Ecarts d'acquisition et tests de perte de valeur

Les écarts d'acquisition, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 17 971 milliers d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes 2.6.1.4 « Ecarts d'acquisition et regroupements d'entreprises » et 2.6.5.1 « Ecarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune des activités ou divisions sous le contrôle de la direction du Groupe et nous avons vérifié que les notes 2.6.1.4 et 2.6.5.1 de l'annexe donnent une information appropriée.

Jugements et estimations

La note 2.6.3 « Estimations et jugements » de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

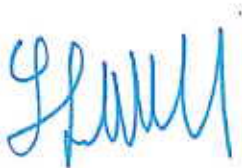
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 24 avril 2024

KPMG SA



Nahid SHEIKHALISHAHI

Associée

Paris, le 24 avril 2024

FINEXSI AUDIT



Olivier COURAU

Associé

2.1 BILAN CONSOLIDÉ

Bilan consolidé (en K€)

ACTIF (en milliers d'euros)	Note	31/12/2022	31/12/2023
Écarts d'acquisition	2.6.5.1	18 327	17 971
Immobilisations incorporelles	2.6.5.2	20 137	17 624
Immobilisations corporelles	2.6.5.3	122 869	125 017
Droits d'utilisation	2.6.5.4	9 167	15 376
Actifs financiers non courants		3 088	2 840
Impôts différés actifs	2.6.5.16	4 234	4 444
Total des actifs non courants		177 822	183 272
Stocks	2.6.5.6	207 918	147 434
Clients et comptes rattachés	2.6.5.7	129 901	108 622
Actifs d'impôts exigibles		1 515	1 491
Autres actifs courants	2.6.5.8	25 970	22 429
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.6.5.10	48 660	61 808
Total des actifs courants		413 964	341 784
TOTAL DE L'ACTIF		591 786	525 056
PASSIF (en milliers d'euros)			
Capital	2.6.5.11	7 510	7 510
Primes		27 459	27 459
Réserves consolidées		116 400	125 711
Écarts de conversion		(552)	(427)
Résultat		12 488	16 286
Capitaux propres - part du groupe		163 305	176 539
Intérêts minoritaires (résultats et réserves)		291	353
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		163 596	176 892
Provisions non courantes	2.6.5.12	6 320	11 086
Passifs non courants portant intérêt	2.6.5.14	108 089	79 017
Dettes locatives non courantes	2.6.5.15	5 043	9 915
Impôts différés passifs	2.6.5.16	11 229	9 561
Autres passifs non courants		0	0
Total des passifs non courants		130 681	109 579
Provisions courantes	2.6.5.12	1 929	0
Passifs courants portant intérêt	2.6.5.14	85 194	67 869
Dettes locatives courantes	2.6.5.15	4 200	5 646
Fournisseurs et comptes rattachés		150 908	111 751
Impôts exigibles courants		1 774	2 202
Autres passifs courants	2.6.5.17	53 504	51 117
Total des passifs courants		297 509	238 585
TOTAL DU PASSIF		591 786	525 056

2.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Compte de résultat consolidé (en K€)

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2022	31/12/2023
Chiffre d'affaires	2.6.6.1	832 474	798 004
Variation de stocks de produits finis et en-cours		17 971	(10 205)
Achats consommés		(572 258)	(488 126)
Charges de personnel	2.6.6.2	(114 961)	(116 077)
Charges externes		(105 926)	(113 137)
Impôts et taxes		(3 349)	(3 076)
Dotations aux amortissements		(28 955)	(30 716)
Dotations aux provisions		(2 798)	(5 993)
Autres produits et charges d'exploitation		575	7 301
Résultat opérationnel courant		22 773	37 975
Autres produits et charges opérationnelles non courants	2.6.6.3	(4 057)	(6 046)
Résultat opérationnel		18 716	31 929
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		21	898
Coût de l'endettement financier brut		(3 242)	(7 406)
Coût de l'endettement financier net		(3 221)	(6 508)
Autres produits et charges financiers	2.6.6.4	297	(80)
Impôts sur les résultats	2.6.6.5	(3 179)	(9 001)
Quote-part de résultat des mises en équivalence		0	0
Résultat net		12 613	16 340
- part du groupe		12 488	16 286
- part des minoritaires		125	54

Copie certifiée conforme et véritable



2.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2023
Résultat net de l'ensemble consolidé		12 613	16 340
Amortissements		28 955	30 716
Provisions		(683)	(1 257)
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie		(233)	(172)
Élimination des plus ou moins-values de cession		(442)	419
Élimination de l'incidence des mises en équivalence		0	0
Variation des impôts différés		0	0
Charges d'impôts (courants et différés)		3 179	9 001
Coût de l'endettement financier net		3 221	6 508
Quote-part dans les résultats de sociétés mises en équivalence		0	0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts		46 610	61 555
Variation du besoin en fonds de roulement (hors impôts versés)	2.6.7	(1 267)	44 711
Impôts versés		(4 266)	(8 538)
Coût de l'endettement financier net versé		(3 062)	(5 995)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ		38 015	91 733
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(27 779)	(24 394)
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		(155)	230
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		978	1 579
Cessions d'immobilisations financières		0	0
Incidence des variations de périmètre		0	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS		(26 956)	(22 585)
Dividendes versés		(2 358)	(1 728)
Augmentation /réduction de capital		0	0
Remboursements et émissions d'emprunts		11 123	(52 736)
Remboursements des obligations locatives		(5 733)	(6 553)
Incidence des crédits sur acquisition de titres		0	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		3 032	(61 017)
Effet des variations des taux de change sur la variation de trésorerie et divers		1 330	(144)
VARIATION DE TRÉSORERIE		15 422	7 987
Trésorerie nette à l'ouverture		7 410	22 831
Trésorerie nette à la fin de la période	2.6.4.10	22 831	30 819

Copie certifiée conforme et véritable

2.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ

Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

(En milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Résultat Groupe	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2021	7 510	27 459	99 053	84	16 802	150 908	147	151 055
Opérations sur capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat	0	0	16 802	0	(16 802)	0	0	0
Dividendes	0	0	(2 328)	0	0	(2 328)	(8)	(2 336)
Résultat net de l'exercice	0	0	0	0	12 488	12 488	125	12 613
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	2 823	(636)	0	2 187	27	2 214
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	2 823	(636)	12 488	14 675	152	14 827
Variation de périmètre et autres	0	0	50	0	0	50	0	50
Capitaux propres au 31/12/2022	7 510	27 459	116 400	(552)	12 488	163 305	291	163 596
Opérations sur capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat	0	0	12 488	0	(12 488)	0	0	0
Dividendes	0	0	(1 727)	0	0	(1 727)	(6)	(1 733)
Résultat net de l'exercice	0	0	0	0	16 286	16 286	54	16 340
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	(1 450)	125	0	(1 325)	14	(1 311)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	(1 450)	125	16 286	14 961	68	15 029
Variation de périmètre et autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaux propres au 31/12/2023	7 510	27 459	125 711	(427)	16 286	176 539	353	176 892

2.5 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

2.5.1 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en K€)

(En milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2023
Résultat net	12 613	16 340
Écarts de conversion ⁽¹⁾	(636)	125
Réévaluation des instruments dérivés de couverture ⁽²⁾	2 381	(1 196)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies et impact de la modification du taux de turnover ⁽³⁾	858	(533)
Impôts	(805)	428
Autres montants	416	(135)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 214	(1 311)
Résultat global	14 827	15 029
dont part du groupe	14 718	14 961
dont part des intérêts minoritaires	109	68

(1) Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des entités consolidées dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro.

(2) Partie efficace des instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie.

(3) Écarts actuariels générés au cours de l'exercice et relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi constitutifs de régimes à prestations définies et impacts de la modification du taux de turnover.



2.6 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Le groupe SPHERE est actif dans la fabrication et la commercialisation d'emballages ménagers alimentaires ou non, de sacs à déchets et de biopolymères. Le groupe occupe une place de premier plan en Europe sur les marchés de la grande distribution, des collectivités locales et des entreprises de services.

SPHERE SA est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé à Paris.

Les états financiers du groupe SPHERE ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 28 mars 2024.

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

2.6.1 Adoption des principes comptables internationaux

2.6.1.1 Principes de préparation des états financiers

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe SPHERE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date, telles qu'approuvées par l'Union européenne.

SPHERE n'entre pas dans le champ d'application des normes IFRS 8 « Secteurs opérationnels » et IAS 33 « Résultat par action » et est donc dispensée de la publication des informations requises par ces deux normes.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 conformément aux IFRS.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB applicables au 31 décembre 2023

	Date d'application « IASB »*	Date d'adoption UE	Date d'application UE*
Norme IFRS 17 - Contrats d'assurance y compris les différents amendements qui s'y rattachent dont l'information comparative à produire lors de la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9	01/01/2023	19/11/2021 et 08/09/2022	01/01/2023
Modifications d'IAS 8 - Définition des estimations comptables	01/01/2023	02/03/2022	01/01/2023
Modifications d'IAS 1 et du Practice Statement 2 - Informations à fournir sur les méthodes comptables	01/01/2023	02/03/2022	01/01/2023
Modifications d'IAS 12 - Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction	01/01/2023	11/08/2022	01/01/2023
Modifications d'IAS 12 - Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2 (publié par l'IASB le 23 mai 2023)	01/01/2023	08/11/2023	01/01/2023

* Exercices ouverts à compter de cette date.

L'application de ces amendements à compter du 1^{er} janvier 2023 est sans effet significatif sur les états financiers du groupe.

Textes IFRS publiés non encore applicables ou applicables par anticipation

	Date d'application « IASB »*	Date d'adoption UE	Date d'application UE*
Modifications d'IAS 1 - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (y compris les derniers amendements publiés le 31 octobre 2022)	01/01/2024	?	01/01/2024
Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 - Accords de financement de fournisseurs (publié par l'IASB le 25 mai 2023)	01/01/2024	?	01/01/2024
Modifications d'IFRS 16 - Passif de location relatif à une cession-bail (publié par l'IASB le 22 septembre 2022)	01/01/2024	20/11/2023	01/01/2024
Modifications d'IAS 21 - Absence d'échangeabilité (publié par l'IASB le 15 août 2023)	01/01/2025	?	01/01/2025 ?

* Exercices ouverts à compter de cette date.

Le groupe n'a pas appliqué ces normes par anticipation.

Règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition (Règles GloBE)

En 2021, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a adopté une réforme des règles fiscales internationales proposant notamment l'instauration d'une imposition minimale de 15 % sur les bénéfices réalisés par les groupes multinationaux répondant à certains critères. Ces « Règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition » ou « Règles GloBE », qui ont vocation à être introduites par les juridictions dans leur droit interne, imposent aux groupes concernés de calculer un bénéfice « GloBE » et les impôts afférents juridiction par juridiction. Lorsque ce calcul aboutit à un taux effectif d'imposition (TEI) inférieur à 15 %, elles obligent les groupes à payer un impôt sur les bénéfices complémentaire dont le niveau doit permettre d'atteindre le TEI minimum cible de 15 %. En décembre 2022, le Conseil de l'Union européenne a adopté la Directive « Pilier 2 », qui vise à transposer les Règles GloBE de manière homogène au sein des États membres ; ceux-ci devant transposer la directive pour une application progressive des mesures à partir du 1^{er} janvier 2024. La France a ainsi transposé dans son droit national les règles de cette directive par la Loi de finances pour 2024. Au cours du premier semestre 2023, l'IASB a publié un amendement à IAS 12 intitulé « Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2 », pour application immédiate, qui est entré en vigueur après son adoption par l'Union

européenne le 8 novembre 2023. Les amendements à la norme IAS 12 proposés prévoient notamment :

- une exemption temporaire à la comptabilisation des impôts différés résultant de la mise en œuvre de la réforme fiscale internationale Pilier 2 ;
- des informations qualitatives et/ou quantitatives à publier dans les notes aux états financiers consolidés permettant, sur la base des informations connues ou pouvant raisonnablement être estimées, de comprendre l'exposition du Groupe à cette réforme ;
- une présentation séparée de l'impôt courant qui résultera de l'application des nouvelles dispositions de la réforme fiscale internationale - Pilier 2 après son entrée en vigueur en 2024.

Durant l'exercice 2023, le Groupe a effectué une revue du périmètre des sociétés et juridictions concernées par cette réforme fiscale et a organisé ses processus internes en vue de se conformer à ces nouvelles obligations applicables au 1^{er} janvier 2024. Le Groupe a également procédé à une analyse d'impact des mesures de sauvegarde afin de déterminer l'impact de la réforme sur les comptes établis postérieurement au 1^{er} janvier 2024. Sur la base des taux d'imposition des juridictions dans lesquelles le Groupe est implanté et des simulations des mesures de sauvegarde, le Groupe ne s'attend pas à ce stade à un impact significatif de l'adoption des Règles GloBE sur sa charge d'impôt et sur l'impôt payé à compter du 1^{er} janvier 2024.

...ain certifiée conforme et véritable



2.6.1.2 Méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Il y a contrôle exclusif lorsque le groupe a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques opérationnelles et financières de façon à en obtenir les avantages.

Les sociétés dans lesquelles le groupe n'exerce par un contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition, ajusté des variations ultérieures de la quote-part du groupe dans l'actif net dans chaque entreprise associée et déduction faite de toute perte de valeur de chacune des participations. La quote-part du groupe dans les pertes enregistrées par une entreprise associée est constatée dans la limite de l'investissement réalisé, sauf si le groupe a une obligation légale ou implicite de soutien envers cette entreprise. Lorsque la situation nette de la filiale est négative, un passif est constaté.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée en note 2.6.8.6.

Date de clôture

Les sociétés sont consolidées sur la base de comptes annuels arrêtés au 31 décembre pour toutes les sociétés du groupe. Lorsque les dates de clôture des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation ne coïncident pas avec la date de clôture du groupe, des arrêtés au 31 décembre sont établis pour les besoins de la consolidation.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés intégrées sont effectués. Les soldes, les transactions, les produits et les charges intragroupes sont éliminés lors de la consolidation.

2.6.1.3 Conversion des opérations et des états financiers des sociétés étrangères

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du groupe SPHERE est l'euro. Les comptes des sociétés étrangères, établis selon leur monnaie fonctionnelle (généralement la monnaie locale), sont convertis en euros selon les principes suivants :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux de change annuel moyen.

Les écarts de conversion qui en résultent sont inscrits dans les capitaux propres.

Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en devises autres que les monnaies de fonctionnement des sociétés sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date où elles sont réalisées.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant de cette conversion sont enregistrées en profit ou perte de change dans le compte de résultat.

2.6.1.4 Écarts d'acquisition et regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la norme IFRS 3. Les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition.

Lorsqu'ils sont générés par l'acquisition de sociétés intégrées globalement, les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique « Écarts d'acquisition » et les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat. En revanche, les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont enregistrés dans la ligne « Titres mis en équivalence » conformément à IAS 28.

Le montant des écarts d'acquisition peut évoluer s'il intervient dans le délai d'affectation d'un an après la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Au-delà de ce délai, les ajustements sont enregistrés en résultat.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un goodwill est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'entité acquise : dans ce cas, seul un goodwill au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition. Après la date d'acquisition, les changements d'estimation de la juste valeur des ajustements de prix sont comptabilisés en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant un risque de perte de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont ventilés par unité génératrice de trésorerie. Une unité génératrice de trésorerie correspond au plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans l'organisation du groupe, elles correspondent généralement à des regroupements de sites de production ou de distribution.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie à laquelle un écart d'acquisition est affecté à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur la base des informations disponibles permettant de réaliser la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts nécessaires pour réaliser la vente, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'un groupe d'actifs, en tenant compte de sa valeur résiduelle.

Pour les tests d'UGT et de goodwill, compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour évaluer

la juste valeur diminuée des coûts de sortie d'un groupe d'actifs, le groupe utilise, sauf indication contraire, la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs.

La méthodologie de calcul de valeur d'utilité appliquée pour les tests de dépréciation correspond à la méthode des flux de trésorerie futurs, s'appuyant sur l'actualisation des flux provenant de plans d'affaires établis sur un horizon adapté, avec prise en compte d'un taux d'impôt sur les sociétés, théorique. La valeur terminale est déterminée sur la base d'un taux de croissance à l'infini.

Si la valeur recouvrable ainsi obtenue est inférieure à la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie, cette dernière est ramenée à sa valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement enregistrée au compte de résultat, en premier lieu sur l'écart d'acquisition, puis sur les autres actifs en proportion de leurs valeurs comptables respectives.

2.6.1.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment :

- des logiciels et progiciels de type ERP (progiciels intégrés), aussi bien achetés en externe que développés en interne. Ils sont amortis dès leur date de mise en service sur une durée qui varie entre 3 et 5 ans ;
- des brevets développés par les sociétés du groupe. Ils sont amortis dès leur mise en service sur une durée qui ne peut excéder leur durée de validité ;
- la juste valeur du portefeuille clients dans le cadre d'acquisitions de sociétés par le groupe.

2.6.1.6 Immobilisations corporelles

Valeur brute

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition réel (coût d'achat et frais accessoires le cas échéant). Leur amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue par l'entreprise.

Lorsque des composants significatifs d'un même actif immobilisé ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes avec une durée d'utilité différente de l'immobilisation à laquelle ils se rapportent.

Amortissement

Les durées d'amortissement sont habituellement les suivantes :

• Constructions	20 ans
• Agencements et installations	10 ans
• Matériel et outillage	7 à 10 ans
• Matériel de transport	3 à 5 ans

2.6.1.7 Contrats de location financement

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, contrats transférant au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, sont comptabilisées à l'actif du bilan. La dette correspondante est comptabilisée dans les passifs financiers.

Les paiements effectués au titre du contrat de location financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement sont amortis conformément aux règles décrites ci-dessus.

2.6.1.8 Contrats de location simples

À compter du 1^{er} janvier 2019, les engagements locatifs du groupe sont comptabilisés en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », ce qui se traduit par :

- Au bilan : par la reconnaissance d'un actif lié au droit d'utilisation de l'actif loué et en contrepartie, d'une dette financière,
- Au compte de résultat : la charge de loyer est remplacée par une charge d'amortissement des droits d'utilisation comptabilisée en dotations aux amortissements d'une part, et par une charge d'intérêts financiers comptabilisée en coût de l'endettement financier net d'autre part,
- Sur le tableau des flux de trésorerie : les charges de loyer qui étaient présentées dans les flux de trésorerie venant de l'exploitation sont remplacées par un remboursement de la dette financière présenté dans les flux de trésorerie liés aux opérations de financement et par la charge d'intérêts financiers présentée dans les flux de trésorerie provenant de l'exploitation équivalant aux remboursements des obligations locatives.

Le groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme, à savoir les contrats ayant une durée inférieure à douze mois et les contrats de location de bien ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 dollars US.

Le droit d'utilisation est comptabilisé pour un montant correspondant à l'endettement initial ajusté des paiements faits avant ou après la date de début de contrat. Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée de location.

La durée de location correspond à la période de location probable.

L'obligation locative est calculée suivant la norme IFRS 16 en appliquant les taux d'actualisation en vigueur à la date de prise du bail.

Les taux d'actualisation appliqués à la date de transition sont basés sur le taux marginal contrat par contrat. Il s'agit d'un taux d'actualisation calculé par devise et maturité (spread de crédit).

Des taux sans risque par maturité en EUR sont documentés afin de couvrir l'ensemble des contrats mis en place. Ils correspondent à la moyenne des taux MID-SWAP.

Au 31 décembre 2023, il n'existe pas d'actif ou passif d'impôt différé au titre de la norme IFRS 16. En effet, l'évolution future des passifs sur contrats de location et des droits d'utilisation sur contrats de location, obéissant chacun à une logique d'amortissement propre (financier et linéaire respectivement) génèrerait de très faibles positions d'impôt différé sur les périodes ultérieures. Ces impôts différés étant quasi nuls, ces actifs ou passif ne seront pas reconnus.

2.6.1.9 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié font partie du coût de cet actif. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

2.6.1.10 Dépréciation des actifs corporels et incorporels à durée d'utilité définie

Pour les actifs corporels et incorporels, le groupe évalue s'il existe un indice de perte de valeur sur ces actifs. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes. Les éléments incluent mais ne se limitent pas à la perte d'un client majeur, un écart significatif entre la performance économique de l'actif, une dégradation de l'environnement économique de l'actif, la croissance significative des taux d'intérêt. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable de l'activité testée.

Une perte de valeur est comptabilisée en résultat dès lors que la valeur nette comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

2.6.1.11 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont composés de prêts et créances à long terme : ils sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

2.6.1.12 Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'achat ou de production et ne comprennent pas de frais financiers. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur nette de réalisation (prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente) est inférieure au coût pour lequel ils sont portés au bilan ainsi qu'en fonction de leur délai de rotation.

2.6.1.13 Clients et comptes rattachés

Les créances sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur enregistrement. La juste valeur correspond à la valeur nominale de la créance, dès lors que la vente a été réalisée à des conditions de délai de paiement normales.

Les créances portées à l'escompte et non échues, qui sont cédées à un établissement financier mais qui font l'objet d'une clause de recours éventuelle en cas de non-paiement à l'échéance, figurent également dans ce poste.

La méthodologie de dépréciation des créances commerciales en vigueur tient compte du niveau de pertes attendues du portefeuille client établi en fonction des statistiques passées dès l'initiation de la créance. Par ailleurs, ce risque est limité en raison de la politique d'assurance client suivie par le groupe.

2.6.1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes bancaires, des fonds en caisse, ainsi que des placements très liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

La trésorerie nette présentée dans le tableau des flux de trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les soldes créditeurs bancaires, à l'exception de ceux autorisés pour couvrir les besoins de trésorerie court terme ou moyen terme de l'exploitation courante. Ces derniers, étant assimilés à du financement, sont exclus de la trésorerie nette.

2.6.1.15 Décomptabilisation d'actifs financiers

Un actif est sorti du bilan en tout ou partie lorsque le groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et que la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés (défaut de paiement, risque de retard...) est transférée à un tiers.

2.6.1.16 Passifs portant intérêt

Les prêts bancaires et les découverts portant intérêts sont comptabilisés au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêts effectif.

2.6.1.17 Instruments dérivés

Le groupe utilise des instruments financiers dérivés notamment pour :

- couvrir des risques liés aux fluctuations des monnaies étrangères sur certains engagements fermes et transactions prévues par le biais de contrats de change à terme ;
- couvrir une partie de ses dettes financières à taux d'intérêt variable en taux d'intérêt fixe par le biais de contrats d'échange de taux.

Le groupe classe ces couvertures en deux catégories :

- les couvertures de juste valeur qui permettent de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes ;
- les couvertures de flux futurs qui permettent de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie (revenus générés par les actifs de l'entreprise par exemple).

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement au coût (juste valeur de la contrepartie reçue) et sont réévalués à leur juste valeur aux dates de clôture ultérieures. Les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture. La partie inefficace est enregistrée en résultat financier ;
- les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts.

2.6.1.18 Provisions

Des provisions sont constituées lorsque le groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qui entraînera de façon probable une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

2.6.1.19 Avantages du personnel

Les régimes mis en place pour couvrir les engagements de retraite et avantages assimilés des salariés du groupe en activité sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges opérationnelles les cotisations assises sur les salaires de l'exercice qui sont versées aux entités gérant ces régimes de retraites et de prévoyance, selon les lois et usages en vigueur dans chaque pays. Le groupe n'ayant aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires ou des prestations futures, aucun passif actuariel n'est comptabilisé au titre de ces régimes.

Les régimes à prestations définies concernent, pour l'essentiel, les indemnités de départ à la retraite des salariés français, constitutives d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les autres avantages à long terme correspondent :

- aux médailles du travail des salariés français ;
- aux jubilés pour les salariés néerlandais et allemands.

Les régimes à prestations définies font l'objet de provisions pour avantages du personnel calculées sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations intègrent :

- des hypothèses de date de départ à la retraite ;
- des hypothèses de mortalité ;
- des probabilités de départ avant la retraite pour les personnels actifs ;
- des estimations d'évolution de salaires jusqu'à l'âge de la retraite ;
- des taux d'actualisation financière.

Les charges correspondantes sont enregistrées au fur et à mesure de l'acquisition des droits en « Charges opérationnelles », à l'exception des écarts actuariels sur avantages du personnel postérieurs à l'emploi, présentés directement en capitaux propres. Suite à l'application de la norme IAS 19R, les changements de régime sont comptabilisés directement en charges opérationnelles. Le groupe calcule le taux de turn-over en ne retenant que les seules démissions.

La prise en compte immédiate des écarts actuariels est enregistrée au passif.

2.6.1.20 Reconnaissance des produits

Les produits de l'activité sont composés de la valeur des biens vendus et services rendus par les sociétés du groupe dans le cadre de leur activité après élimination des transactions intragroupe. Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date à laquelle le transfert de propriété a lieu. De ce fait, le chiffre d'affaires est constaté net des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords de participations publicitaires, de référencement ou concernant des actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs ainsi que des escomptes accordés aux clients pour paiement anticipé.

2.6.1.21 Charges externes

Les charges externes comprennent principalement les coûts d'énergie, les frais de logistique, les honoraires ainsi que tous les autres services achetés à l'extérieur de l'entreprise.

2.6.1.22 Charges de personnel

Les coûts du personnel intérimaire sont intégrés aux charges de personnel.

2.6.1.23 Subventions

Le groupe est susceptible de bénéficier d'aides au financement de ses efforts de recherche et développement, principalement sous forme de crédits d'impôt recherche et par le biais d'avances dont le remboursement peut être conditionné au succès technique et commercial des projets concernés. Les crédits d'impôt recherche et les avances conditionnées éventuellement reprises en résultat sont déduits des charges auxquelles ils se rapportent. Les subventions publiques et privées sont comptabilisées en produits constatés d'avance.

2.6.1.24 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est un agrégat ayant pour objectif la présentation de la performance opérationnelle du groupe. Il correspond à la somme de tous les éléments ne résultant pas des activités de financement, des activités d'impôts ainsi que des autres produits et charges opérationnels non courants.

2.6.1.25 Autres produits et charges opérationnels non courants

Il s'agit des éléments dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise parce qu'ils sont anormaux dans leur montant et leur incidence.

2.6.1.26 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est obtenu en rajoutant au résultat opérationnel courant les autres produits et charges opérationnels non courants.

2.6.1.27 Impôts sur les résultats

La ligne « Impôts sur les résultats » comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres. auquel cas, il est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable en appliquant la méthode selon laquelle les différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé. Les taux d'impôt appliqués sont les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôt différés résultant de ces différences ou de reports déficitaires sont reconnus

dès lors que la récupération est probable dans un horizon raisonnable par les bénéficiaires fiscaux futurs. Les actifs et passifs d'impôt différés font l'objet d'une compensation lorsque ces éléments concernent des impôts sur le résultat prélevé par la

même autorité fiscale, c'est-à-dire au niveau du groupe d'intégration ou de l'entité lorsque celle-ci n'est pas rattachée à un groupe d'intégration fiscale. Conformément à IAS 12, la CVAE est comptabilisée en impôts sur les résultats.

2.6.2 Évolution du périmètre de consolidation

2.6.2.1 Évolution du périmètre de consolidation en 2022

Point E

Fin janvier 2022, SPHERE Distribution cède 4,99 % de sa filiale Point E aux adhérents de cette dernière, centralisée au sein d'un groupement.

2.6.2.2 Évolution du périmètre de consolidation en 2023

Pichon

Courant 2023, la société Pichon, qui n'avait plus d'activité, fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) avec sa maison mère SPHERE SA.

2.6.3 Estimations et jugements

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées selon le référentiel IFRS, implique que le groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et aux comptes de charges et de produits.

Ces estimations et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent sont réalisées en fonction des informations disponibles lors de l'établissement des états financiers.

Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Elles concernent principalement les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et l'évaluation actuarielle des engagements de retraite et assimilés.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Les estimations et hypothèses retenues pour la détermination des valeurs d'utilité des unités génératrices de trésorerie portent sur des périodes de temps pluriannuelles et sont soumises à différentes hypothèses.

Toute modification des estimations et hypothèses retenues pour la détermination des flux futurs de trésorerie pourrait avoir un effet significatif sur les résultats futurs du groupe et sur les montants inscrits à son bilan. Dans ce cadre, les principales hypothèses retenues font l'objet d'analyses de sensibilité (cf. 2.6.5.1).

Engagements de retraite et assimilés

L'évaluation des engagements de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi provisionnés au 31 décembre 2023 repose sur des calculs actuariels. Ces évaluations reposent sur différentes hypothèses.

Toute modification des hypothèses retenues pour les engagements de retraite et assimilés pourrait avoir un effet significatif sur les montants inscrits au bilan (cf. 2.6.5.13).



2.6.4 Faits marquants

SPHERE Group Spain

Au cours du premier semestre 2023, la filiale Sphère Group Spain libère complètement son ancienne usine à Utebo, en déménageant les derniers équipements vers son nouveau site à Pédrola, près de Saragosse.

De même, le site d'Utebo est cédé à la fin du 1^{er} semestre 2023.

Avec l'implantation de l'ensemble de ses entrepôts, bureaux, laboratoires, ateliers de production et de recyclages sur son site unique, la filiale bénéficie d'un outil de production ultra-performant et en tire avantage immédiatement.

Systèmes d'information

Fin avril 2023, la société Sphère Distribution bascule ses systèmes d'information dans l'ERP JD Edwards du groupe. L'échange d'informations est ainsi rendu plus aisé et le périmètre couvert par le standard du groupe augmente significativement.

Par ailleurs, le groupe décide d'adopter un service informatique commun dédié aux fonctions ressources humaines, ce qui facilitera la mise en place de pratiques homogènes dans ce domaine et la satisfaction des nouvelles exigences de reporting CSRD.

RSE

Au cours de l'année 2023, le groupe met au point la nouvelle raison d'être pour fixer un cap clair et motivant pour l'ensemble des collaborateurs.

« Ensemble innovons pour transformer durablement nos métiers et proposer des solutions d'emballages utiles et toujours plus respectueuses de l'environnement ».

Pour rendre très concret les engagements du groupe par rapport aux émissions de gaz à effet de serre, le groupe réalise un bilan carbone, et se dote d'objectifs ambitieux dans la réduction de son empreinte carbone dans la durée.

J&M Plast

Au cours de l'année 2023, la filiale J&M Plast réalise l'agrandissement de son site en Haute-Loire, avec une réception provisoire en fin d'année.

Elle commande également plusieurs lignes d'extrusion et de fabrication de sacs, aussi bien en matière recyclée que biosourcée compostable.

Alfaplas

Au cours du deuxième semestre 2023, après réception de certains nouveaux équipements clefs, la filiale Alfaplas procède à la rationalisation de son outil de production. Ainsi, la société arrête son activité d'extrusion sur son site historique de Hereford pour la concentrer sur le site de Port-Talbot, qui bénéficie de locaux et capacités plus importantes dans ce domaine. Désormais le site de Hereford est dédié uniquement aux activités d'impression.

Suite à la mise en place de cette nouvelle organisation de la production, la filiale Alfaplas bénéficie d'un outil performant et efficace, en cohérence avec son plan de développement ambitieux.

Biotec

Les prix des copolyesters entrant dans la fabrication des résines biocompostables diminuent tout au long de l'année 2023, pour arriver sur des niveaux historiquement inconnus, grâce à l'arrivée de capacités supplémentaires pour leur production, notamment en Asie.

Avec des stocks importants, Biotec se trouve en situation de décalage défavorable et réalise des résultats à contresens du reste du groupe.

La stabilisation des prix des copolyesters en fin d'année met en évidence la position compétitive améliorée désormais des produits compostables. Ainsi le groupe prévoit de meilleures performances de Biotec en 2024, comme déjà constatées au premier trimestre de cette année.

Afin d'accompagner Biotec dans son développement et tirer pleinement profit des opportunités dans le domaine des biocompostables, SPHERE SA, réalise une augmentation de capital de 8,5 M€ en sa faveur au cours du quatrième trimestre 2023.

2.6.5 Commentaires sur les comptes de bilan

2.6.5.1 Écarts d'acquisition

L'évolution des écarts d'acquisition est présentée dans le tableau suivant :

	31/12/2022	31/12/2023
Montant initial	18 303	18 327
Acquisitions	0	0
Impact évaluation définitive (écart acquisition AEF)	0	0
Cessions	0	0
Effet de change	24	6
Dépréciations	0	- 362
MONTANT FINAL	18 327	17 971

En 2023, SPHERE NL a procédé à la liquidation de la société BBM. L'écart d'acquisition qui constituait l'unique actif de cette société a été déprécié.

En 2022, la variation de l'écart d'acquisition est uniquement due aux effets de change.

Au 31 décembre 2023, le montant des écarts d'acquisition se répartit comme suit :

	31/12/2022	31/12/2023
SPHERE Spain	2 209	2 209
Comset	1 447	1 447
SPHERE distribution (ex-AEF)	4 401	4 401
SCPA (ex-BFooding et Regent)	504	504
Flexopack	7 056	7 056
Alfaplas (Sarpak)	1 855	1 855
Autres	855	499
TOTAL	18 327	17 971

Les taux d'actualisation utilisés, tels que requis par IAS 36, sont différenciés par pays et calculés avant impôts. Les taux d'actualisation avant impôts sont compris entre 8,3 % et 13,9 % et le taux de croissance à l'infini est de 2 %.

Les plans d'affaires utilisés sont établis sur une durée de cinq ans.

Les analyses de sensibilité effectuées sur les principaux écarts d'acquisition en faisant évoluer le taux d'actualisation retenu de + 1 point n'entraînerait pas de dépréciation des écarts d'acquisition.

2.6.5.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de logiciels acquis et des prestations nécessaires pour leur adaptation et mise en service, des brevets développés par les sociétés du groupe ainsi que la juste valeur des relations clients évaluée dans le cadre des PPA.

Par ailleurs, le groupe détient des marques, notamment Alfapac (France), Frio (Italie), Vita (Danemark), Propsac (Benelux) et Végéos (France) qui n'ont pas fait l'objet d'une valorisation.

	31/12/2022	31/12/2023
Valeur brute		
À l'ouverture de l'exercice	54 491	54 919
Acquisitions	332	432
Variation de périmètre	0	(23)
Sorties	(102)	(2 643)
Différences de change	(35)	33
Autres	233	0
À la clôture	54 919	52 718
Amortissement et dépréciation		
À l'ouverture de l'exercice	(31 867)	(34 782)
Variation de périmètre	0	23
Amortissements	(3 033)	(2 627)
Sorties	4	2 299
Différences de change	7	(7)
Autres	107	0
À la clôture	(34 782)	(35 094)
Valeur nette à l'ouverture	22 624	20 137
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE	20 137	17 624

Au 31 décembre 2023, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les immobilisations incorporelles.

2.6.5.3 Immobilisations corporelles

31 décembre 2022	Terrains et Constructions	Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute				
À l'ouverture de l'exercice	87 078	302 015	29 613	418 706
Acquisitions	1 167	29 113	2 451	32 731
Acquisition droit d'utilisation IFRS 16	3 257	309	699	4 264
Variation de périmètre	0	0	0	0
Sorties	(1 193)	(11 791)	(1 761)	(14 745)
Différences de change	(189)	(1 398)	(148)	(1 735)
Autres	14 037	(15 011)	189	(786)
À la clôture	101 955	302 964	30 165	435 084
Amortissement et dépréciation				
À l'ouverture de l'exercice	(49 177)	(214 013)	(26 160)	(289 350)
Variation de périmètre	0	0	48	48
Amortissements	(2 033)	(15 253)	(2 483)	(19 769)
Amortissements droit d'utilisation IFRS 16	(4 473)	(581)	(787)	(5 841)
Dépréciations	0	(243)	(206)	(449)
Sorties	1 026	5 534	1 172	7 732
Différences de change	59	1 194	108	1 361
Autres	99	65	12	177
À la clôture	(52 439)	(223 168)	(27 441)	(303 048)
Valeur nette à l'ouverture	37 901	88 002	3 453	129 356
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE	49 516	79 796	2 725	132 036
31 décembre 2023	Terrains et Constructions	Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute				
À l'ouverture de l'exercice	101 955	302 964	30 165	435 084
Acquisitions	250	25 251	2 284	27 785
Acquisition droit d'utilisation IFRS 16	11 301	783	549	12 633
Variation de périmètre	(761)	(44)	(12)	(817)
Sorties	(7 478)	(10 447)	(2 381)	(20 306)
Différences de change	105	316	32	453
Autres	(293)	(838)	(2)	(1 133)
À la clôture	105 080	317 985	30 634	453 699
Amortissement et dépréciation				
À l'ouverture de l'exercice	(52 439)	(223 168)	(27 441)	(303 048)
Variation de périmètre	761	44	12	818
Amortissements	(1 940)	(17 242)	(2 796)	(21 978)
Amortissements droit d'utilisation IFRS 16	(4 888)	(610)	(726)	(6 224)
Dépréciations	0	178	206	385
Sorties	5 633	9 426	1 997	17 056
Différences de change	(35)	(256)	(22)	(314)
Autres	711	(714)	3	(0)
À la clôture	(52 197)	(232 342)	(28 767)	(313 306)
Valeur nette à l'ouverture	49 516	79 796	2 725	132 036
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE	52 882	85 643	1 868	140 393

**Le flux Autres correspond à des reclassements liés aux immobilisations corporelles en cours.*

Au 31 décembre 2023, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les immobilisations corporelles.

2.6.5.4 Droits d'utilisation des biens pris en location

2.6.5.4.1 Contrats de location financement

Dans les immobilisations corporelles, les immobilisations issues de contrats de location financement représentent une valeur nette comptable de 22 476 K€ au 31 décembre 2023 qui se détaille comme suit :

	31/12/2022		31/12/2023	
	Brut	Net	Brut	Net
Terrains et constructions	3 703	2 972	12 612	11 817
Installations techniques, matériels et outillages	9 741	3 118	18 537	10 659
TOTAL	13 444	6 090	31 149	22 476

2.6.5.4.2 Droits d'utilisation

Selon la norme IFRS 16, depuis le 1^{er} janvier 2019 un actif de droit d'utilisation lié aux engagements locatifs est enregistré dans les immobilisations. Le tableau ci-dessous présente le droit d'utilisation par type d'actif au 31 décembre 2023.

Type d'actif	31/12/2022		31/12/2023	
	Brut	Net	Brut	Net
Constructions	21 774	6 669	28 791	13 095
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 624	1 448	3 147	1 609
Autres immobilisations corporelles	2 558	1 050	1 785	672
TOTAL	26 956	9 167	33 723	15 376

2.6.5.5 Titres mis en équivalence

Aucune société n'est consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

2.6.5.6 Stocks

Les stocks s'analysent comme suit :

	31/12/2022			31/12/2023		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et fournitures	94 595	(736)	93 859	72 614	(674)	71 940
Produits finis et marchandises	121 009	(6 950)	114 059	82 110	(6 616)	75 494
TOTAL	215 604	(7 686)	207 918	154 724	(7 290)	147 434

2.6.5.7 Créances clients

Les créances clients s'analysent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2023
Créances clients (y compris effets escomptés non échus)	130 779	109 542
Dépréciation	(878)	(920)
TOTAL	129 901	108 622

La juste valeur des créances clients est équivalente à la valeur comptable, compte tenu de leur échéance inférieure à un an.

La vaste majorité du risque client fait l'objet d'une couverture par le biais de polices d'assurances.

Les créances cédées sans recours dans le cadre du programme pan-européen de cession viennent en déduction de ce poste et principalement en augmentation du poste Trésorerie à concurrence de 60,7 M€ à fin 2022 et 53,4 M€ à fin 2023. Lorsque ces créances font l'objet d'un recours éventuel, tout comme les créances portées à l'escompte et non échues, elles sont conservées dans le poste créances client.

2.6.5.8 Autres actifs courants

	31/12/2022	31/12/2023
Créances fiscales et sociales	12 716	11 003
Autres créances	7 647	8 537
Charges constatées d'avance	5 607	2 889
TOTAL	25 970	22 429

La juste valeur des autres créances est équivalente à la valeur comptable, compte tenu de leur échéance inférieure à un an.



2.6.5.9 Créances nettes – balance âgée

	Total encours	Sous- total non échu	Sous- total échu	0 à 7 jours	>7 jours <1 mois	1-2 mois	2-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	Plus de 12 mois
Créances clients nettes	108 622	86 340	22 283	13 508	4 168	1 692	706	1 013	446	750
Autres créances	18 273	18 273	0	0	0	0	-	-	-	-
TOTAL	126 895	104 613	22 283	13 508	4 168	1 692	706	1 013	446	750

2.6.5.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie à la clôture se décompose comme suit :

	31/12/2022	31/12/2023
Disponibilités et VMP	45 940	60 455
Instruments financiers	2 720	1 353
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT	48 660	61 808

	31/12/2022	31/12/2023
Disponibilités et VMP	45 940	60 455
Total trésorerie brute	45 940	60 455
Soldes créditeurs de banques	(23 108)	(29 636)
TOTAL TRÉSORERIE NETTE	22 832	30 819

2.6.5.11 Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social est composé de 7 510 000 actions d'un nominal de 1 € chacune.

À la clôture, l'ensemble des actions ont le même droit de vote.

	31/12/2022	31/12/2023
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier	7 510 000	7 510 000
Nombre d'actions au 31 décembre	7 510 000	7 510 000

Réserves consolidées - part du groupe

	31/12/2022	31/12/2023
Prime d'émission de SPHERE SA	27 459	27 459
Réserve légale de SPHERE SA	751	751
Report à nouveau de SPHERE SA	62 320	68 655
Réserves consolidées - part du groupe	53 329	56 305
TOTAL	143 859	153 170

Principes de gestion

Le secteur d'activité du groupe ne fait pas l'objet de régulations ou exigences particulières des autorités en matière de base de capital.

Les capitaux propres correspondent au capital social, primes et réserves de SPHERE ainsi qu'au résultat et réserves consolidés.

En 2023, les capitaux propres du groupe ont notamment évolué en fonction du résultat de l'exercice et des autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

2.6.5.12 Provisions

L'évolution des provisions sur l'exercice s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2022		31/12/2023	
	non courant	courant	non courant	courant
Avantages du personnel	5 727	-	6 242	-
Provision pour litiges et autres risques	-	1 929	4 266	-
Autres provisions pour charges	592	-	577	-
TOTAL	6 319	1 929	11 086	-

Les provisions pour litiges et autres risques comprennent notamment une provision au titre de la charge éventuelle liée à des demandes indemnitaires réclamées par un fournisseur d'énergie électrique à l'encontre de certaines sociétés du groupe SPHERE dans le cadre d'une procédure contentieuse.

2.6.5.13 Avantages du personnel

a) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi et à long terme significatifs sont les suivantes :

Âge de départ à la retraite :

Entre 64 et 65 ans suivant la catégorie socio-professionnelle.

Taux d'actualisation financière :

Pour les indemnités de départ à la retraite, les médailles du travail françaises et les jubilés :

Au 31/12/2022 : 3,7 % par an

Au 31/12/2023 : 3,2 % par an

Évolution des salaires :

2,5 à 4,5 % par an.

Les hypothèses actuarielles sont basées sur la table : INSEE F 2018-2020.

b) Évolution des engagements

Les valeurs inscrites au bilan au titre des engagements sur avantages du personnel sont les suivantes :

	Avantages postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme		Total	
	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023
Provision à l'ouverture de l'exercice	6 324	5 483	241	244	6 565	5 727
Changements d'hypothèse de turnover	0	0	0	0	0	0
Coût des services rendus	489	340	3	3	492	343
Coût financier	68	217	0	0	68	217
Prestations versées	(356)	(460)	0	0	(356)	(460)
Effet des liquidations et modifications de régime	0	0	0	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Reprise part engagement des licenciements et ruptures conventionnelles	(183)	(118)	0	0	(183)	(118)
Pertes et gains actuariels	(858)	533	0	0	(858)	533
Écarts de conversion et autres	0	0	0	0	0	0
PROVISION À LA FIN DE L'EXERCICE	5 483	5 996	244	247	5 727	6 243

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent aux indemnités de départ à la retraite des filiales françaises.

Les autres avantages à long terme correspondent aux médailles du travail en France, et jubilés aux Pays-Bas.

Un actif de fonds d'assurance s'élevant à 58 K€ réduit le montant de la provision.

c) Impact d'une variation d'un point sur le taux d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi

	31/12/2023	
	-1 point	-1 point
Valeur actualisée des avantages postérieurs à l'emploi	633	(547)

d) Ajustements d'expérience

Les ajustements d'expérience (pour les sociétés françaises) rapportés à la valeur actuelle de l'obligation liée aux avantages postérieurs à l'emploi sont les suivants pour les trois dernières années :

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Valeur actualisée de l'engagement au 31/12	(6 311)	(5 453)	(5 910)
Écarts d'expérience	(182)	(112)	(87)

2.6.5.14 Passifs courants et non courants portant intérêt

Les passifs portant intérêts se décomposent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2023
Emprunts bancaires à moyen et long terme (MLT)	88 866	59 458
Locations financement	18 794	19 154
Dérivés long terme	2	0
Autres dettes	0	6
Participation des salariés	427	399
Passifs portant intérêts - non courants	108 089	79 017
Dettes financières court terme	23 396	13 962
Part à moins d'un an des emprunts bancaires MLT	36 080	21 119
Part à moins d'un an des locations financement	2 047	2 727
Dérivés court terme	563	425
Soldes créditeurs de banque	23 108	29 636
Passifs portant intérêt - courants	85 194	67 869
TOTAL	193 283	146 886

Les dettes financières à court terme sont composées notamment de billets de trésorerie, de crédits spot, de cessions de factures y compris des effets portés à l'escompte non échus.

a) Risque de change

Avec des filiales majoritairement situées dans les pays de la zone euro et/ou qui produisent et commercialisent pour l'essentiel dans leur propre pays, le groupe SPHERE encourt des risques de change récurrents d'importance modeste. Il y a lieu toutefois de mentionner les trois points suivants :

- le groupe est exportateur net en GBP par rapport à la zone euro ;
- SPHERE Distribution effectue une partie de ses approvisionnements en USD ;
- la filiale Biotec effectue une partie de ses approvisionnements en USD et en CNY.

La politique du groupe consiste à mettre en place une couverture de change, couvrant de façon prospective une période pouvant atteindre 12 mois, mais cette couverture se limite le plus souvent à une durée qui se situe entre 1 et 6 mois. Ainsi, le groupe parvient à comptabiliser la vaste majorité de ses opérations en devises avec des modalités de « couverture efficace » selon les normes IFRS.

Par ailleurs, le groupe peut être amené à effectuer d'autres achats de matières premières, voire des équipements, en dehors de l'Europe, libellés en dollars US. Ces achats font alors l'objet d'une couverture de change.

b) Analyse par devise

Par devise et par échéance, les dettes financières s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2022	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à 5 ans au plus	À plus de 5 ans	31/12/2023	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Zone euro	182 887	76 290	87 254	19 342	139 468	63 002	61 173	15 294
Livres sterling	10 396	8 904	866	626	7 418	4 867	1 768	783
TOTAL	193 283	85 194	88 120	19 968	146 886	67 869	62 940	16 077

c) Risque de taux d'intérêt et de liquidité

Le groupe utilise des opérations de swap de taux d'intérêt exclusivement dans un but d'adossement d'emprunts à taux variable afin de figer un taux fixe. Au 31 décembre 2023, les instruments non dénoués sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie selon IFRS 9.

Par ailleurs, au cours de l'année 2020, afin de réduire encore son risque d'exposition à une hausse éventuelle des taux d'intérêt, le groupe a procédé à l'acquisition de Caps de taux pour un montant total de 44 M€, qui donneront lieu, jusqu'en 2027, à la perception de paiements de façon périodique si l'Euribor 3 mois se situe au-dessus de 0.50 %.

La politique de financement du groupe consiste à privilégier la mise en place de financements dans chaque société sur une base autonome.

Dans ce cadre, le groupe préconise le financement de la majeure partie des investissements par des concours bancaires à moyen ou à long terme. De même, les besoins de financement à court terme font l'objet de la mise en place d'autorisations locales avec une marge de sécurité.

Par ailleurs, les surplus de liquidités peuvent être utilisés temporairement grâce à une convention de trésorerie groupe.

Enfin, il est à noter qu'au titre de ses emprunts à moyen et à long terme, le groupe ne consent aucun covenant financier, encadrant des ratios d'endettement, aux établissements financiers avec lesquels il travaille.

d) Analyse des dettes par taux d'intérêt

Le montant par nature de taux des passifs non courants portant intérêt se décompose comme suit :

	31/12/2022	31/12/2023
Taux variables	28 969	14 814
Taux fixes et taux variables couverts	79 120	64 203
TOTAL	108 089	79 017

e) Analyse des flux de trésorerie futurs des dettes financières

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des flux de trésorerie futurs contractuels non actualisés des passifs portant intérêts à moyen ou à long terme. Ces montants comprennent donc les intérêts à payer, mais ne font pas l'objet d'une actualisation :

	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à 5 ans au plus	À plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires à moyen et long terme (MLT)	21 119	54 268	5 190	80 577
Locations financement	2 727	8 270	10 884	21 881
Participation des salariés	92	399	0	491
TOTAL	23 938	62 937	16 074	102 949

f) Instruments dérivés

Les instruments dérivés existants au 31 décembre 2023 sont :

- des instruments de couverture de taux ;
- des instruments de couverture de change ;
- des instruments de couverture du cours de la matière.

La valorisation de ces instruments a été effectuée à leur juste valeur et se présente comme suit :

	Actif	Passif
Dérivés de change :	1	242
Dérivés de taux d'intérêts :	1 351	171
Dérivés matières premières :	0	12

g) Engagements relatifs aux contrats de location financement

Contrats de location financement (en K€)	31/12/2022	31/12/2023
Engagement au titre des contrats de location financement		
À moins d'un an	2 047	2 727
À plus d'un an mais moins de cinq ans	18 794	8 270
À plus de cinq ans	0	10 884
Total	20 841	21 881
Charges financières futures	(4 441)	(3 753)
VALEURS ACTUALISÉES LIÉES AUX CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT	16 400	18 128

2.6.5.15 Dettes locatives

L'application de la norme IFRS 16 génère une dette locative au 31 décembre 2023 avec l'échéancier suivant :

	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à 5 ans au plus	À plus de 5 ans	Total
Dettes IFRS 16	5 646	9 912	3	15 561
TOTAL	5 646	9 912	3	15 561

2.6.5.16 Impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs s'analysent comme suit :

	31/12/2022			31/12/2023		
	ID actif	ID passif	Solde	ID actif	ID passif	Solde
Ouv.	5 218	13 621	(8 403)	4 234	11 229	(6 995)
Clôt.	4 234	11 229	(6 995)	4 444	9 561	(5 117)
VAR.	(984)	(2 392)	1 408	210	(1 668)	1 878

La variation d'impôts différés nets s'explique de la façon suivante :

(En K€)	31/12/2022	31/12/2023
Impôts différés constatés en résultat	2 192	1 499
Impôts différés imputés directement sur les capitaux propres	(805)	391
Variation de périmètre	0	0
Écarts de conversion	21	(12)
TOTAL	1 408	1 878

L'analyse des différentes sources d'impôts différés est présentée ci-après :

	31/12/2022	31/12/2023
Actifs d'impôts différés sur :		
Engagements de retraites et assimilés	1 215	1 360
Autres provisions non déductibles à la clôture	1 168	1 485
Autres différences temporaires liées aux retraitements de consolidation	1 556	1 471
Pertes fiscales reportables et crédits d'impôt	3 318	3 241
Compensations actifs/passifs	(3 023)	(3 112)
Total actif d'impôt différé	4 234	4 444
Passifs d'impôts différés sur :		
Amortissements accélérés à caractère fiscal	(4 393)	(4 357)
Provisions réglementées	(1 497)	(1 677)
Réévaluation d'actifs	(4 487)	(3 787)
Différences temporaires liées aux retraitements de consolidation	(765)	(41)
Autres différences temporelles	(1 165)	(1 205)
Brevets	(1 945)	(1 607)
Compensations actifs/passifs	3 023	3 112
TOTAL PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	(11 229)	(9 561)

Au 31 décembre 2023, le groupe dispose de pertes fiscales indéfiniment reportables n'ayant pas fait, par prudence, l'objet de comptabilisation d'impôt différé actif.

2.6.5.17 Autres passifs courants

Ils se décomposent de la façon suivante :

	31/12/2022	31/12/2023
Dettes fiscales et sociales	38 096	36 742
Dettes diverses	13 239	12 540
Produits constatés d'avance	2 169	1 835
Autres passifs courants	53 504	51 117

2.6.6 Commentaires sur le compte de résultat

2.6.6.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé se décompose de la façon suivante :

	2022		2023	
	en K€	en %	en K€	en %
France	424 562	51,0 %	413 097	51,8 %
Autres pays	407 912	49,0 %	384 907	48,2 %
TOTAL	832 474	100,0 %	798 004	100,0 %

2.6.6.2 Frais de personnel

Effectif

En 2023, l'effectif moyen du groupe s'élève à 1 621 personnes (1 580 en 2022) et se décompose comme suit :

	31/12/2022	31/12/2023
Cadres	247	260
Non-cadres	1 333	1 361
TOTAL	1 580	1 621

Informations concernant les dirigeants

Le montant des rémunérations allouées aux administrateurs et mandataires sociaux s'élève à 2 605 K€ en 2023 (2 883 K€ en 2022).

Les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi des dirigeants s'élèvent à 483 K€ en 2023.

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les indemnités de départ en retraite.

Aucun engagement au titre de paiements en actions n'a été contracté avec les dirigeants.

2.6.6.3 Autres charges et produits opérationnels non courants

En 2022, la charge nette de 4,1 M€ résulte principalement des frais de déménagement en Espagne et de réclamations de droits de douane, au titre des années 2019 et 2020, faisant suite à l'identification au niveau pan-européen, de déclarations d'origine frauduleuses effectuées par certains exportateurs asiatiques à l'occasion de leurs livraisons au groupe SPHERE.

En 2023, la charge de 6,0 M€ résulte principalement :

- D'une dépréciation exceptionnelle de stocks de produits finis dans la filiale Biotec, suite à un problème de qualité majeur.
- D'une provision au titre de la charge éventuelle liée à des demandes indemnitaires réclamées par un fournisseur d'énergie électrique à l'encontre de certaines sociétés du groupe SPHERE dans le cadre d'une procédure contentieuse.

2.6.6.4 Autres produits et charges financiers

Ce poste n'est pas significatif en 2022 et 2023.

2.6.6.5 Impôts sur les résultats

Charge d'impôt

(En K€)	31/12/2022	31/12/2023
Impôt courant	(5 370,0)	(10 499,0)
Impôt différé	2 191,0	1 498,0
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(3 179,0)	(9 001,0)

Analyse de la charge d'impôt

La différence entre le taux effectif d'imposition de + 35,5 % en 2023 (+ 20,1 % en 2022) et le taux théorique d'imposition en France de 25,83 % (en 2023) s'analyse comme suit :

(En K€)	31/12/2022	31/12/2023
Résultat net	12 613	16 340
(Charge) Produit d'impôt	(3 179)	(9 001)
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
Résultat avant impôt	15 792	25 341
Taux d'impôt théorique	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	(4 079)	(6 546)
Impact des différences de taux d'imposition	294	509
IDA sur déficit fiscal	725	0
Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt	165	233
Taux majorés	(200)	(292)
Différences permanentes entre les résultats comptables et imposables	322	(160)
Déficit fiscal non reconnu	192	(2 362)
CVAE	(616)	(360)
Autres impacts	18	(23)
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	(3 179)	(9 001)

Le groupe bénéficie en France, au Royaume-Uni et en Italie d'une intégration fiscale au niveau du pays.

2.6.7 Analyse des variations du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement courant s'analyse comme suit :

(En K€)	31/12/2022	31/12/2023
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	2 562	(42 278)
Stocks	43 082	(60 170)
Créances clients	(17 880)	(20 943)
Dettes fournisseurs	(22 640)	38 834
Variation du besoin en fonds de roulement Autres	(1 406)	(2 423)
Autres actifs courants	2 960	(3 456)
Autres passifs du besoin en fonds de roulement	(4 366)	1 034
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT COURANT	1 156	(44 701)

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation tient compte de l'impact de cession de créances commerciales sans recours suivant la note 2.6.5.7.

2.6.8 Autres informations

2.6.8.1 Engagements hors bilan

Les engagements donnés et reçus s'élevaient comme suit :

(En K€)	31/12/2022	31/12/2023
Commandes fermes d'acquisition d'immobilisations	3 499	9 950
Contrats d'achat à terme de matières premières et énergie	10 700	31 743
TOTAL ENGAGEMENTS D'ACHATS	14 199	41 693

(En K€)	31/12/2022	31/12/2023
Avals, cautions et garanties données	0	0
Nantissements d'actifs corporels	9 248	11 506
Nantissements d'actifs incorporels	0	0
Nantissements de titres	3 545	2 660
Total des engagements donnés	9 271	14 166
Cautions bancaires	474	500
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	474	500

2.6.8.2 Transactions avec des parties liées

Les sociétés du groupe SPHERE entretiennent entre elles des relations contractuelles liées à l'organisation et au fonctionnement du groupe. Ces opérations sont relatives notamment à la réalisation d'approvisionnements intra-groupe et à la répartition de frais communs. Ces transactions courantes sont réalisées à des conditions normales de marché. Les transactions entre les sociétés du groupe ont été éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans la présente note.

Par ailleurs, les parties liées incluent la direction du groupe définie comme les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler l'activité du groupe. Le détail de ces transactions est communiqué dans la note 2.6.6.2.

2.6.8.3 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le groupe sont résumés ainsi :

(En K€)	Honoraires 2023			Total
	Finexsi Audit	KPMG	Autres	
CAC SPHERE SA	56	77	0	133
CAC Filiales	115	439	142	696
Autres prestations	9	68	13	91
TOTAL	180	584	156	920

2.6.8.4 Actifs destinés à être cédés et passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés

Le groupe ne dispose pas d'actifs répondant aux critères définis dans la norme IFRS 5 relative aux actifs destinés à être cédés.

2.6.8.5 Événements postérieurs à la clôture

SPHERE Consumer Products Asia

Courant mars 2024, le capital de la filiale SPHERE Consumer Products Asia fait l'objet d'une augmentation de capital de 820 K\$ (soit 755 K€).

Cette augmentation lui permet à son tour de participer à concurrence de 49 % à la création d'une joint-venture, dénommé LANKASEAL Limited, en partenariat avec la société sri-lankaise LALAN, qui réalise déjà un flux d'activité significatif avec le groupe SPHERE. La société LANKASEAL commencera ses activités d'extrusion et de transformation au cours de l'année 2024 et apportera notamment un potentiel de développement attractif dans les sacs congélation à fermeture autoscellante, qui nécessitent une intervention manuelle importante pour leur fabrication.

2.6.8.6 Liste des sociétés consolidées

Dénomination	Pays	Siège social	Méthode de consolidation (*)	% détention à la clôture
SPHERE SA	France	Paris 16^e	I.G.	mère
SPHERE France S.A.S.	France	Paris 16 ^e	I.G.	100
PTL S.A.S.	France	Ouville-la-Rivière (76)	I.G.	100
JET'SAC S.A.S.	France	Auchel (62)	I.G.	100
SCHWEITZER S.A.S.	France	Ludres (54)	I.G.	100
J&M PLAST S.A.S.	France	Beauzac (43)	I.G.	100
SPHERE GROUP SPAIN S.L. ⁽¹⁾	Espagne	Utebo (Saragosse)	I.G.	100
SPHERE CONSOLIDATED HOLDINGS UK Ltd	Angleterre	Londres	I.G.	100
ALFAPLAS Ltd ⁽²⁾	Angleterre	Hereford	I.G.	100
SPHERE CONSUMER PRODUCTS Ltd ⁽²⁾	Angleterre	Warrington	I.G.	100
SPHERE CONSUMER PRODUCTS ASIA PTE Ltd	Singapour	Singapour	I.G.	100
SPHERE BELGIUM S.A.	Belgique	Bruxelles	I.G.	100
SPHERE NEDERLAND B.V.	Pays-Bas	Hardenberg	I.G.	100
VITA EMBALLAGE A/S	Danemark	Valby	I.G.	100
SPHERE ITALIA S.p.A.	Italie	Settimo Torinese (Turin)	I.G.	100
COMSET S.r.l. ⁽³⁾	Italie	Settimo Torinese (Turin)	I.G.	100
ICO S.r.l. ⁽³⁾	Italie	Latina	I.G.	100
FLEXOPACK S.r.l. ⁽³⁾	Italie	Villanova d'Albenga	I.G.	100
BIOTEC Holding GmbH	Allemagne	Emmerich	I.G.	100
BIOTEC Forschung und Entwicklung GmbH ⁽⁴⁾	Allemagne	Emmerich	I.G.	100
BIOTEC GmbH & Co. KG ⁽⁴⁾	Allemagne	Emmerich	I.G.	100
SPHERE GERMANY GmbH	Allemagne	Neuss	I.G.	60
SPHERE DISTRIBUTION S.A.S.	France	Le Bignon (44)	I.G.	100
POLE EMBAL S.A.S.	France	Getigne (44)	I.G.	100
POINT E S.A.S.	France	Le Lantreau (44)	I.G.	95
COCOON TRADING SHANGHAI Co Ltd ⁽⁵⁾	Chine	Shanghai	I.G.	100
SPHERE PAPIER S.A.S.	France	Reims (51)	I.G.	100

(*) I.G. : Intégration globale

(1) Filiale de SPHERE France SAS

(2) Filiales de SPHERE Consolidated Holdings UK Ltd

(3) Filiales de SPHERE Italia SpA

(4) Filiales de Biotec Holding GmbH

(5) Filiale de SPHERE Consumer Asia